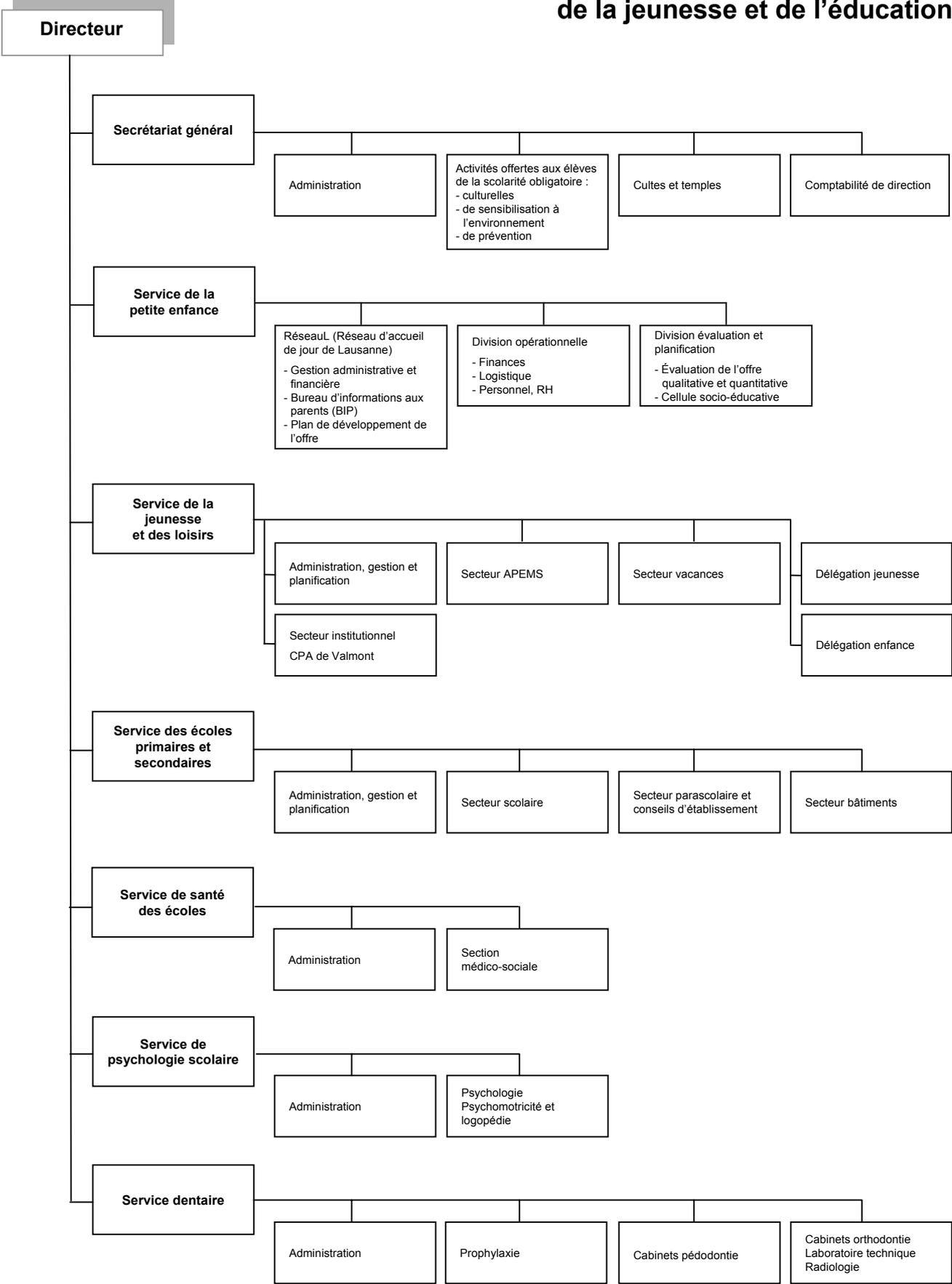


Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation



Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Création d'un nouveau service par fusion

L'exercice 2009 a vu la fusion du Secrétariat général (SG) et du Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) au 1^{er} octobre. Le nouveau service issu de cette fusion a pris le nom de Service de la jeunesse et des loisirs en début d'année 2010. Ce rapprochement – effectué à l'occasion du départ à la retraite du secrétaire général – permet de faire face aux nouveaux défis posés par les changements qui interviennent et qui interviendront dans la gestion de l'école, de l'accueil extra-familial, du soutien aux activités de jeunesse et à ceux de la société et de ses attentes à l'égard des pouvoirs publics.

Le service issu de la fusion a pour missions :

- de proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville ;
- de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à la DEJE ;
- de garantir en tout temps la qualité des prestations internes et externes qui étaient dévolues précédemment au SJL et au SG ;
- de conduire et développer une organisation et un fonctionnement optimal et efficient de la DEJE ;
- d'appuyer les autorités dans leur définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse et d'assurer une veille stratégique et professionnelle sur les domaines précités ;
- de collaborer avec les autres services de la DEJE et avec les partenaires de la Ville en assurant une coordination de leur intervention.

Les principales modifications sont intervenues à partir de fin 2009, raison pour laquelle les activités du nouveau service sont présentées dans le rapport 2009 selon le schéma traditionnel d'organisation des services dont il est issu.

Aux travaux mentionnés ci-après, il convient d'ajouter les tâches se rapportant à la mise en œuvre de la fusion des deux structures : planification et organisation administrative, préparation de la réorganisation du nouveau service, implication des collaborateurs des deux services d'origine dans des groupes de travail communs notamment.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Secrétariat

- coordination des activités de la Direction : conférences des chefs de service, suivi de dossiers transversaux impliquant plusieurs services, relations avec les commissions permanentes du Conseil communal, réunions avec d'autres directions ou avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), réception et répartition du courrier, échéancier ;
- bulletin d'information « Grandir à Lausanne » ;
- gestion des activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique, découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, prévention, sous forme d'animations, d'initiations, de spectacles ou de visites ;
- participation aux conseils et comités de la plupart des institutions subventionnées par le service ;
- participation aux travaux de la CSMSG (Conférence des secrétaires municipaux et des secrétaires généraux), du COPILINF (Comité de pilotage informatique) et de la délégation transversale « Sécurité, prévention, éducation ».

Cultes et temples

- engagements et traitements du personnel des paroisses protestantes, entretien des lieux de cultes catholiques et protestants, relations avec les paroisses catholiques et protestantes et les autres communautés religieuses, les autorités ecclésiastiques et celles des communes voisines.

Comptabilité de Direction

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions, factures fournisseurs et débiteurs, traitements du personnel, relations avec les autorités des communes voisines et celles du canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprentis)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Secrétariat général DEJE	13	11.700	14	11.600
Cultes et temples	36	13.676	36	13.908
Total	49	25.376	50	25.508

Apprentis

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	n	n	n
Secrétariat général DEJE	2		1	
Total	2		1	

Mouvement du personnel (sans apprentis)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauches	fins d'emploi
Total	3	4

Motifs des fins d'emplois

Décès	1
Démission	1
Retraite	1
Licenciement	1
Total	4

ORGANISATION ET PERSONNEL

Au 1^{er} mars, le 0.4 ept laissé vacant par des postes partiels à la comptabilité a été repourvu (+1 personne). Le 1^{er} avril, le poste de facturation du Service dentaire a été transféré à la comptabilité de la Direction (+1 personne, +0.6 ept) et au 1^{er} octobre, le poste du Secrétaire général – parti à la retraite – a été supprimé (-1 personne, -1 ept).

Deux postes de formation ont été occupés par des apprenties employées de commerce E, une de 2^e année et une autre de 4^e année qui a terminé avec succès en juillet.

Effectif au 31.12.2009 :

5 personnes et 1 apprentie sont rattachées au secrétariat,

9 personnes composent la comptabilité,

2 personnes (avec, pour 0.5 ept du poste de gérant technique, un appui au Service des écoles primaires et secondaires) assurent le fonctionnement de la section « cultes et temples »,

34 personnes (concierges, organistes et sacristains) sont réparties dans les paroisses protestantes.

Au 1^{er} octobre, le Secrétariat général a été fusionné avec le Service de la jeunesse et des loisirs avec, à sa tête, Mme Estelle Papaux.

CONFÉRENCES - COMMISSIONS

Conférence des chefs de service (CCS)

Composition : le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et son assistante, et les sept (six dès le 1^{er} octobre) chefs de service de la Direction.

Réunions ordinaires

Nombre de séances : 32 (2008 : 30).

La CCS est le principal instrument de coordination de la Direction. Tous les sujets d'importance générale, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services ou les relations transversales avec d'autres directions, y sont abordés. Il en va de même pour les projets de préavis et de réponses aux interpellations, motions ou postulats. La CCS traite également de tous les projets de loi ou de règlement ayant trait au domaine scolaire ou à la politique de la jeunesse mis en consultation par les autorités fédérales et cantonales.

Autres réunions

La CCS a encore participé à une rencontre d'échanges avec ses homologues de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSSE), ainsi qu'à trois rencontres avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI) dans le cadre du Pilotage informatique des directions.

INFORMATION GÉNÉRALE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Destiné à présenter et rappeler les nombreuses prestations offertes par la DEJE non seulement aux élèves mais à l'ensemble des enfants lausannois et à leur famille, le bulletin *Grandir à Lausanne* a consacré ses trois éditions 2009 aux thématiques suivantes : « Les devoirs surveillés », « Un Conseil d'établissement pour créer un lien fort entre l'école et les quartiers », « Des actions de santé et de prévention pour mieux grandir ». Rappelons que depuis 1987 (d'abord sous le nom de *Lausanne écoles*), cette publication est distribuée à tous les parents d'élèves.

JEUX INTERNATIONAUX DES ÉCOLIERS

Du 23 au 28 juin, une délégation lausannoise composée de 23 écoliers âgés de 12 à 15 ans (11 athlètes, 8 volleyeuses et 4 nageurs) et de 4 entraîneurs s'est rendue à Athènes, en Grèce, où deux médailles (or et argent) ont été remportées en natation. M. Jean-Yves Pidoux, conseiller municipal (SIL), a représenté la Ville de Lausanne à la cérémonie d'ouverture et lors de l'élection de son collègue M. Oscar Tosato, conseiller municipal de la DEJE, comme membre du Comité des Jeux.

D'autre part, les 4^e Jeux internationaux des écoliers d'hiver ont été organisés du 19 au 23 février par la région Riviera (Communes de Montreux et Vevey) et 16 élèves lausannois ont concouru dans 4 disciplines (curling, ski, snowboard, patinage artistique).

PRESTATIONS OFFERTES AUX CLASSES LAUSANNOISES DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Depuis de nombreuses années, la Commune de Lausanne offre à ses écoliers des prestations qui, en complément des programmes scolaires, contribuent à enrichir leurs connaissances. Ces activités se sont diversifiées avec le temps, et elles peuvent aujourd'hui être regroupées en cinq catégories :

- 1) activités culturelles et découvertes lausannoises
- 2) abonnement culturel
- 3) sensibilisation à l'environnement
- 4) découverte de l'environnement construit
- 5) prévention des accidents par morsures (P.A.M.)

1) ACTIVITÉS CULTURELLES ET DÉCOUVERTES LAUSANNOISES

L'initiation culturelle offerte par la Ville aux élèves lausannois s'est formellement mise en place au début des années huitante, avec le vœu du Conseil communal de permettre à chaque élève, au moins une fois lors de chacun des cycles de la scolarité obligatoire, de découvrir un spectacle et de prendre part à une animation théâtrale.

Aujourd'hui, les objectifs des activités culturelles peuvent être résumés comme suit :

- préparer le spectateur de demain en le sensibilisant à l'extraordinaire offre culturelle de sa ville ;
- donner la chance à tous les élèves des classes lausannoises de découvrir les arts de la scène (musique, opéra, danse, théâtre, arts du cirque) par le biais de spectacles et d'animations-initiations de qualité.

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités culturelles offertes aux classes primaires et secondaires pour **l'année scolaire**

2008/2009. Un descriptif détaillé de ces prestations est disponible sur demande.

À la rentrée scolaire, le programme d'activités culturelles a proposé :

- 21 spectacles de théâtre
- 7 concerts et spectacles musicaux
- 13 animations théâtrales
- 1 animation de danse contemporaine
- 1 animation à l'École de cirque de Lausanne
- 7 découvertes lausannoises
- 7 spectacles de prévention

En marge de ce programme, 2 activités supplémentaires ont eu lieu :

- 1 visite de l'exposition *Steinlen « l'œil de la rue »*, offerte par le Musée des Beaux-Arts sous la conduite de sa médiatrice culturelle, proposée à 21 classes enfantines,
- 1 animation et 1 représentation du cirque Starlight offertes à 5 classes de 6^e année.

Programme envoyé	Nb de classes	Spectacle		Animation		Découverte		Spectacle de prévention	
		Ont répondu	Ont bénéficié	Ont répondu	Ont bénéficié	Ont répondu	Ont bénéficié	Ont répondu	Ont bénéficié
Cycle initial (CIN)	113	113 100%	110	99 88%	17				
Cycle primaire (CYP) 1 ^{ère} à 4 ^e années	243	228 94%	227	217 89%	208	179 74%	89		
Cycle secondaire (5 ^e à 9 ^e années)	319	187 59%	169	192 60%	167	128 40%	105	120 38%	119
Totaux	675	528	506	508	392	307	194	120	119

On peut relever l'intérêt marqué par la majorité des enseignants pour ces activités puisque durant l'année scolaire 2008/2009, sur les 12'655 enfants scolarisés à Lausanne :

- 10'375 sont allés voir un spectacle (4'863 élèves des classes CIN et CYP ont en outre bénéficié d'un transport par bus spécial, commandé aux Transports publics lausannois) ;
- 7'513 ont pris part à une animation théâtrale ;
- 3'580 ont participé à une découverte lausannoise ;
- 2'194 ont vu un spectacle de prévention.

Spectacles

Programme des spectacles de l'année 2008/2009

Troupe	Nb de classes bénéficiaires	Degrés scolaires
Théâtre de Marionnettes		
Double Jeu ⁽¹⁾	71	CIN
Théâtre des Lutins	24	CIN
Cie ContaCordes	24	CIN-CYP1
Cie 38bis & co	17	CIN-CYP1-CYP2
Cie Les Boréades	12	CYP1-CYP2
Cie Fantôme	12	CYP1-CYP2
E Pericoloso Sporgersi	26	CYP1-CYP2
Petit Théâtre ⁽²⁾	138	CYP1-7 ^e
Théâtre du Versant	9	5 ^e -7 ^e
Roger Cunéo	13	5 ^e -9 ^e
Cie de la Courte-Paille	19	7 ^e -9 ^e
Espace culturel des Terreaux (ECT) ⁽³⁾	47	7 ^e -9 ^e

⁽¹⁾ Le Théâtre Globule, La Cie J.P. Schoffit et le Teatro Gioco Vita ont été invités par Double Jeu.

⁽²⁾ Le Théâtre de la Poudrière, la Cie Labisou, Le Teatro Due Punti, la Cie Pan, la Cie de l'Orange Bleue, la Cie des Hélices, Simone Audemars, la Cie des Jours Heureux et Nicole Seiler ont été invités par le Petit Théâtre.

⁽³⁾ La Cie Paradoxe et Pie Tshibanda ont été invités par l'ECT.

Initiation à la musique

Cette offre est destinée à faire découvrir aux élèves le monde de la musique classique. Le concert de l'OCL et l'initiation musicale du Sinfonietta sont offerts en plus d'un spectacle.

Activité	Nb de classes bénéficiaires	Degrés scolaires
Opéra - Ateliers lyriques	31	CYP1-CYP2
Opéra - Le Chat Botté	24	CYP2(4 ^e)-5 ^e
Duo Cellier-Duperrex (concert)	19	CYP1-CYP2
OCL* - Haydn Superstar	48	CYP1-CYP2
Art-en-Ciel - Le Carnaval des Animaux	15	5 ^e -7 ^e
Sinfonietta (2 initiations musicales)	39 + 39	5 ^e -9 ^e
La Camerata de Lausanne (concert-répétition)	5	7 ^e -9 ^e

* 2 séances de préparation avec le délégué pédagogique de l'OCL ont été organisées pour les enseignants.

Animations théâtrales

Les animations théâtrales sont traditionnellement offertes aux degrés primaires (CYP1 et CYP2) et secondaires (5^e à 9^e).

Pour la deuxième fois, une animation théâtrale a été proposée aux classes enfantines, laquelle a, à nouveau, connu un grand succès. Les collaborations mises en place suite à la fermeture du Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) ont été reconduites : école de théâtre *Les Ateliers de la Madeleine* avec un « atelier théâtre » destiné aux élèves primaires, ainsi qu'un « atelier d'interprétation cinéma » proposé aux 7^e à 9^e années et des *Journées-théâtre* proposées par un collectif d'animateurs ayant travaillé plusieurs années au TPEL.

Classes enfantines, primaires et secondaires

Troupe	Nb de classes bénéficiaires	Degrés scolaires
Compagnie A3	24	CIN-CYP1
Théâtre Bleu nuit	56	CYP1-CYP2
Cie La Main dans le Chapeau	86	CYP1-CYP2
Collectif d'animateurs	26	CYP1-CYP2
Ateliers de la Madeleine	20	CYP1-CYP2
	16	7 ^e -9 ^e
École de cirque de Lausanne	32	CYP2-5 ^e
Théâtre Tel Quel	75	6 ^e -9 ^e
Atelier ET	8	6 ^e -9 ^e
Cie Philippe Saire	9	8 ^e -9 ^e
Petit Théâtre	19	5 ^e -7 ^e
Théâtre 2.21	7	7 ^e -9 ^e
Gérard Demierre	14	5 ^e -6 ^e

Découvertes lausannoises

Depuis 2004, la DEJE propose aux classes lausannoises un programme de visites à thème, dans le but de faire connaître aux jeunes habitants quelques-unes des particularités architecturales et urbanistiques de leur ville. Une brochure pédagogique spécialement élaborée pour chaque découverte est distribuée aux élèves.

Accompagnés d'un guide d'accueil du Mouvement des Aînés (MDA), les élèves ont découvert les parcs historiques de Mon-Repos et du Désert, la Cité et le centre-ville à travers les rues et les fontaines, ainsi que la Cathédrale de Lausanne. Pour ce dernier édifice, une nouvelle animation, très plébiscitée, a été proposée aux classes primaires (CYP1) sous une forme adaptée à leur âge, les jeunes élèves étant invités à chercher les « animaux cachés » à l'intérieur de la Cathédrale.

Des classes de 7^e à 9^e années ont pu visiter la Haute École de Théâtre de Suisse Romande (HETSR) et voir les élèves comédiens en plein travail d'apprentissage.

Enfin, des élèves de 8^e et 9^e années ont eu l'occasion de mieux comprendre les institutions politiques lausannoises au travers d'une visite de l'Hôtel de Ville et d'un entretien personnalisé avec un-e conseiller-ère communal-e, ou encore de découvrir de manière ludique les Archives de la Ville de Lausanne.

Visite	Nb de classes bénéficiaires	Degrés scolaires
Les animaux de la Cathédrale	27	CIN
Visite des parcs historiques	47	CYP1-CYP2
Au fil de L' <i>ea</i> usanne	46	CYP2-5 ^e
La Cathédrale de Lausanne	38	6 ^e -7 ^e
Découvrir la Manufacture	8	7 ^e -9 ^e
Les institutions politiques	20	8 ^e -9 ^e
Archives de la Ville de Lausanne	8	8 ^e -9 ^e

Spectacles de prévention

Le Théâtre Forum Association Le Caméléon a permis à 119 classes secondaires (2'194 élèves) d'assister à des spectacles interactifs ayant pour thème la violence, le sida, l'alcoolisme, le tabagisme, la violence verbale, et la problématique du bouc émissaire.

2) ABONNEMENT CULTUREL

Visant à faire bénéficier les élèves de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'abonnement est offert aux classes de 7^e à 9^e années. Les élèves peuvent assister à des représentations publiques en payant leur billet au prix unique de Fr. 8.-. Le Secrétariat général compense le manque à gagner qui en résulte pour les théâtres.

Cette démarche remporte chaque année un grand succès. Le choix des pièces est effectué par une commission composée de représentants des établissements secondaires, des théâtres et du Secrétariat général.

2'445 billets ont été vendus pour 27 spectacles dans les théâtres suivants :

Théâtre	Nb de spectacles	Nb de billets
Théâtre Vidy-Lausanne	6	870
Théâtre Kléber-Méleau	1	104
Arsenic	6	504
Grange de Dorigny	3	455
Théâtre 2.21	3	67
Espace culturel des Terreaux	1	16
Théâtre Sévelin 36	2	67
AVLI - soirée matchs d'improvisation	1	294
Orchestre de Chambre de Lausanne	4	68

Opéra de Lausanne

L'Opéra de Lausanne a permis à 415 élèves lausannois, accompagnés de leur enseignant, d'assister gratuitement aux répétitions générales de quatre opéras.

3) SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Depuis 2007, les différents services de la Ville proposant des activités de sensibilisation à l'environnement aux écoliers lausannois ont regroupé toutes leurs prestations dans un même catalogue. Le Secrétariat général en assure la distribution aux enseignants, traite les inscriptions et établit les plannings liés à ces activités.

En 2008/2009, la brochure des activités de sensibilisation à l'environnement a été distribuée à 675 classes. 488 classes se sont inscrites (72.3%), dont 329 primaires (92.4%) et 159 secondaires (49.8%). Au terme de l'année scolaire, 817 animations/visites avaient été offertes à 466 classes.

Classes lausannoises

Thème	Nb	Activités offertes par	Nb d'animations		
			CIN+ CYP	CYT+ 7 ^e -9 ^e	Total
Eau	5	- assainissement	143	80	223
		- eau service			
Milieu rural et forestier	3	- forêts, domaines et vignobles	187	--	187
		- écoles primaires et secondaires			
Énergies	3	- développement stratégique	42	75	117
		- gaz et chauffage à distance			
Déchets	10	- assainissement	176	114	290
		- forêts, domaines et vignobles			
Total	21		548	269	817

Depuis l'année scolaire 2008/2009, l'essentiel de ce programme est proposé aux classes des onze autres communes du périmètre GEDREL (Gestion des Déchets de la REgion Lausannoise [Belmont-sur-Lausanne, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Morrens, Paudex, Pully et Savigny]). 6 établissements sur 8 ont souhaité participer à cette offre (192 classes). 74 classes se sont inscrites pour 140 animations.

Classes du périmètre GEDREL

Thème	Nb	Activités offertes par	Nb d'animations		
			CIN+ CYP	CYT+ 7 ^e -9 ^e	Total
Eau	4	- assainissement - eau service	24	3	27
Milieux rural et forestier	2	- forêts, domaines et vignobles - développement stratégique	18	--	18
Energies	3	- gaz et chauffage à distance	5	4	9
Déchets	9	- assainissement	23	7	30
Total	18		70	14	84

4) DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIT

L'objectif de cette animation est de permettre aux élèves de comprendre de manière active et ludique comment leur quartier, leur ville, se sont construits et évoluent, qui en sont les acteurs, quelles sont leurs professions. La Commune de Lausanne prend en charge financièrement ces animations menées par des architectes de la société lausannoise *tribu'architecture*.

Durant l'année scolaire 2008/2009, 16 classes enfantines et primaires ont bénéficié de cette prestation qui comprend différents modules adaptés à leur âge (présentations, diaporamas, visites et exercices pratiques).

5) PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MORSURES (P.A.M.)

Introduite pour la première fois durant l'année scolaire 2003/2004, cette prestation a une nouvelle fois suscité une forte demande. Pour des questions budgétaires et d'organisation, mais surtout de disponibilité des cynologues et des chiens, le programme est proposé en alternance aux classes des cycles initial et primaire. On ne peut évidemment affirmer que ces cours de sensibilisation empêcheront tout nouvel accident. Toutefois, destiné très pragmatiquement à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter !) en présence d'un animal, cet enseignement doit leur éviter de commettre une erreur dont on sait combien les conséquences sont dramatiques. Relevons encore que les parents peuvent assister à ce cours, et que ceux qui l'ont fait ont souligné le profit qu'ils en avaient tiré, pour eux aussi.

Année scolaire	Cycle	Nb de classes
2005/2006	primaire	113
2006/2007	initial	100
2007/2008	primaire	132
2008/2009	initial	100
2009/2010	primaire	123

INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES

CINÉMA

Ciné du musée de zoologie

L'objectif du Ciné du Musée est de présenter aux élèves de la scolarité obligatoire des films qui leur permettent d'acquérir une meilleure connaissance de notre environnement. La contribution lausannoise représente une participation à l'achat des films et de la documentation.

Statistiques

Nombre de séances : 46 (2008 : 43)

Nombre de classes : 131 (2008 : 124)

Séances	Nombre de spectateurs	
	2009	2008
Jeudi après-midi 14h15 ¹	1'225	915
Mercredi matin 9h00 ²	1'017	1'201
Mercredi après-midi 14h30 ³	1'381	1'413
	3'623	3'529

¹ séance réservée normalement pour les écoles publiques lausannoises

² séance réservée normalement pour les écoles privées et du canton

³ séance publique

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 7% de l'offre et de 5.6% des spectateurs.

La Lanterne magique (Club de Lausanne)

Créé en 1993, le Club de Lausanne de la Lanterne magique bénéficie de l'appui de la Ville depuis 2001. De plus en plus tôt, les enfants sont livrés, sans préparation et souvent sans contrôle, à des images et à des sons de provenances les plus diverses (Internet, télévision, cassettes vidéo et DVD). La Lanterne magique propose aux plus jeunes une sensibilisation au cinéma qui leur permet d'acquérir un véritable sens critique, tout en leur faisant partager le plaisir de découvrir sur grand écran des films adaptés à leur âge. Conçue sur six ans, à raison de neuf films par année, la programmation permet ainsi de découvrir le meilleur de la cinématographie mondiale à travers 54 films.

Deux faits marquants de la 17^e saison (2009/2010) :

- de nombreuses invitations et des abonnements seront offerts par le biais des APEMS et des centres de loisir, afin de pallier la perte de membres et plus particulièrement de remédier aux problèmes d'accessibilité des familles défavorisées ;
- diffusion du dernier épisode de la série Internet interactive créée avec le soutien européen e-learning, « Le Chat qui voulait faire un film », qui raconte, sous la forme d'un dessin animé, l'histoire d'un petit chat qui veut tourner un long métrage.

Statistiques

Au début de la saison 2009/2010, les domiciles des spectateurs (membres) se répartissent comme suit :

Lausanne	(65%)	(+ 3.1%)	710
Autres communes vaudoises			383
Total			1'093

THÉÂTRES JEUNE PUBLIC

Petit Théâtre

Situé en plein cœur de la ville de Lausanne, au pied de la Cathédrale, le Petit Théâtre est entièrement dédié au jeune public. Depuis sa fondation en 1990, le théâtre propose des saisons complètes, composées essentiellement de créations professionnelles. C'est souvent l'occasion pour les jeunes de la région de faire leurs premiers pas de spectateurs et de prendre goût à la magie du théâtre.

Suite à la proposition de la Municipalité, le Conseil communal a transféré au Petit Théâtre la subvention et une partie des activités du Théâtre Pour Enfants de Lausanne (TPEL-Eldorado). Au-delà de la reprise d'une institution qui a été dissoute, ce regroupement est à comprendre dans la volonté de créer un pôle du *théâtre jeune public* à Lausanne, avec à plus long terme son installation dans des locaux plus vastes et plus adéquats.

Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et l'adjointe administrative du Secrétariat général siègent au Conseil de fondation; cette dernière en assure également le secrétariat.

En 2009, le Conseil de fondation s'est réuni quatre fois.

En 2009, 16'267 spectateurs (-11.3%), dont 5'044 élèves (-23.9%) lors de spectacles scolaires, ont assisté à 188 représentations (-3.1%). Cette affluence correspond à un taux de fréquentation de 80.1% (-11.3%). La baisse de la fréquentation par rapport à 2008 est due à une répartition différente des représentations scolaires et la morosité ambiante du début de saison. La programmation a été la suivante :

Création entièrement produite par le Petit Théâtre :

- *Notre-dame-des-hirondelles*, d'après Marguerite Yourcenar, mise en scène de Nicole Seiler et Fabrice Gogerat.

Créations en coproduction avec des compagnies romandes :

- *Un os à la noce*, d'après Antigone de Sophocle, mise en scène d'Isabelle Matter, coproduction avec le Théâtre de Marionnettes de Genève et la Cie des Hélices ;
- *L'île au trésor*, d'après Stevenson, mise en scène d'Yves Baudin, coproduction avec le Théâtre de la Poudrière ;
- *Tartuffe*, de Molière, mise en scène de Chantal Bianchi, coproduction avec la Cie les Artpenteurs ;
- *Ceux qui courent*, texte et mise en scène de Julie Annen, coproduction avec le Théâtre du Pommier et Pan! La Compagnie ;
- *Les Chevaliers Jedi ont-ils un bouton sur le nez ?*, texte de Camille Rebetez, mise en scène d'Anne-Cécile Moser, coproduction avec Am stram gram, le théâtre et la Cie Acmoserbie.

Accueils :

- *Petit Pierre*, production du CDN de Sartrouville, à la Collection de l'Art Brut ;
- *Cuče et Barbezat font des bêtises*, de et par Cuče et Barbezat ;
- *Afrika !* de et par Eric Bouvron.
- 4 séries de concerts : *Gaëtan*, *Joane et les fabulettes* d'Anne Sylvestre, *Le bal de la Fanfare du Loup*, *Sophie*

Forte, Chansons en chœur;

- un spectacle de petite forme, dans le cadre des Histoires du foyer : *Fées de chez nous* de et par Alix Noble Burnand.

On peut encore noter que :

- les spectacles suivants, produits ou coproduits par le Petit Théâtre, ont poursuivi leur route : *20'000 lieues sous les mers*, *Mascarade*, *Anne, Jean, l'Amour et les Mathématiques*, *Les Sœurs Bonbons*, *Renart*, *Un os à la noce*, *L'île au trésor*, *Tartuffe*, *Ceux qui courent* ;
- lors des 49 (-24.6%) représentations présentées aux élèves, 23.5 concernaient des classes lausannoises, soit un total d'environ 2'350 élèves ou 117.5 classes (-18.9%) ;
- les animations, proposées aux mois de mai et juin sous forme de journées d'initiation, ont été suivies par 19 classes lausannoises, soit 380 élèves (2008 : 21 classes).

TPEL-Eldorado

Ce théâtre s'étant retrouvé dans une grave situation financière, la DEJE a assuré la liquidation de l'institution en gérant la subvention 2008 prévue pour le TPEL. Dès 2009, l'entier de cette subvention a été versé au Petit Théâtre de Lausanne, conformément aux engagements pris en décembre 2007 par le Conseil communal lors de l'adoption du budget 2008.

En 2009, la DEJE a accompli un certain nombre de démarches administratives en collaboration avec les membres encore actifs de l'association, notamment la dissolution de la fondation et de l'association du TPEL.

Théâtre de marionnettes

5'764 spectateurs (-8.6%), dont 700 élèves lausannoises, ont assisté à 38 représentations (- 9.5%) des spectacles ci-dessous, soit une moyenne de près de 152 spectateurs par représentation :

Créations coproduites :

- *Un bisou d'amour*, Théâtre de l'Oniroscope (Lausanne) ;
- *Docteur Miracle*, Globule Théâtre (Lausanne) ;
- *Gens des étoiles*, Théâtre de l'Oniroscope (Lausanne).

Accueils :

- *Pépé et Étoile*, Teatro Gioco Vita (Italie) ;
- *L'île de Jérémie*, Cie J.-P. Schoffit (France) ;
- *Soucis de Plume*, Théâtre des marionnettes de Genève ;
- *Max Quacks*, Hurstie & Co (Suisse).

Spectacles scolaires :

- *Pépé et Étoile*, Teatro Gioco Vita (Italie) ;
- *L'île de Jérémie*, Cie J.-P. Schoffit (France).

FORMATION

Université populaire de Lausanne (UPL)

L'Université populaire met la formation à la portée de toutes et tous. Elle se considère dans le même temps comme un lieu de rencontres et d'échanges interculturels et ne connaît pas de frontière entre les générations.

L'Université populaire de Lausanne s'est investie en 2009 dans la démarche eduQua, souhaitant ainsi maintenir et asseoir sa place dans le « grand marché » de la formation continue. L'institution s'est dotée d'un nouveau logo et d'une page de couverture plus dynamique pour le programme des cours. De plus, lors de deux samedis, elle a tenu un stand sur la place de la Palud afin de promouvoir son programme de cours semestriel et son programme de stages d'été.

Ainsi, avec le concours de 129 professeurs, 245 cours et 24 visites guidées ont été proposés en 2009 à 3'545 étudiants.

ECOLE D'ART

Conservatoire de Lausanne (CdL) – Haute école de musique (HEM) et École de musique (EM)

L'institution abrite la Haute école de musique, composée des départements classique et jazz, qui dispense une formation professionnelle, et l'École de musique, section non professionnelle, proposant une formation musicale classique aux jeunes et aux amateurs.

Pour la deuxième année consécutive, le Conservatoire gère ses deux sites HEM classique, à Sion et à Fribourg, en plus de son département jazz dans le bâtiment de l'EJMA au Flon. Ces trois entités complètent l'enseignement classique donné dans le bâtiment principal de la rue de la Grotte.

Le souci d'harmonisation a contraint la direction à adopter une nouvelle structure, de façon à gommer les identités locales pour faire marcher toute l'institution dans une même culture d'entreprise.

Mise en demeure, comme toutes les HEM, d'accréditer les filières de masters, une opération de certification de l'institution a été conduite dès le mois de juin pour qu'elle puisse aboutir au printemps 2010. Un vaste dossier a été constitué, recensant tous les plans d'études, décrivant tous les cours donnés et cela de façon coordonnée avec la HEM de Genève, puisque les deux institutions appartiennent au Domaine Musique de la HES-SO.

L'effectif des étudiants est à peu près de 500 et le corps enseignant compte aujourd'hui environ 200 professeurs.

Dans sa gestion académique et financière, la HEM a dû adopter les systèmes d'information de la HES-SO, avec de nouveaux programmes informatiques qui ont contraint le service administratif à mener d'importants travaux complémentaires de mise en place et de paramétrage de ces outils.

L'École de musique, quant à elle, offre une formation musicale à quelque 1'200 élèves amateurs. Elle se donne pour vocation d'être au service du plus grand nombre et de promouvoir le talent musical de certains élèves qui pourraient envisager de poursuivre leurs études au niveau professionnel.

Au vu de ses excellents résultats, le projet Musique-école a été pérennisé par le DFJC à sa cinquième année.

Le financement de l'École de musique est toujours assuré par la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et les écolages. Rien n'est changé tant que la loi sur les écoles de musique n'a pas été adoptée par le Grand Conseil.

Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Conseil de fondation et préside la SI Conservatoire

Lausanne SA (Société immobilière). Succédant au secrétaire général, la cheffe du service de la jeunesse et des loisirs siège au Conseil de fondation et au Comité de direction.

En 2009, le Conseil de fondation s'est réuni quatre fois et le Comité de direction onze fois. Une procédure de nomination du nouveau directeur général a été menée pendant plusieurs mois, ce qui a permis à M. Hervé Klopfenstein, successeur de M. Pierre Wavre, d'entrer progressivement en fonction à partir du 1^{er} septembre 2009.

De nombreuses activités se déroulent au sein du Conservatoire : masterclasses, midi-concerts et prestations publiques, dont la production de 4 concerts pour la saison de la Société de musique contemporaine.

HEM : il est à relever la présence du grand chef d'orchestre Ton Koopman, qui a travaillé la Passion St-Jean avec une centaine d'étudiants du Conservatoire pour un concert donné à l'Église de St-François en janvier.

Au mois de mai, en collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Lausanne, une masterclass internationale de direction d'opéra a été donnée par Jesus Lopez Cobos. Tous les solistes chanteurs étaient des étudiants de la HEM.

EM : il faut relever une forte participation au Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse, qui a décerné quatorze 1^{er} prix, dont six avec félicitations du jury, dix 2^e prix, et six 3^e prix, montrant ainsi l'excellent engagement des professeurs de la maison.

Au terme de l'année, ce sont bien 38 certificats AVCEM qui ont été réalisés par l'École de musique.

Les ensembles ont eu beaucoup d'activités. Parmi celles-ci, relevons l'opéra « Venus et Adonis » de John Blow, qui a été le fruit d'un travail particulier, et le voyage en Finlande de l'Orchestre à vent du Conservatoire de Lausanne.

En été, le Conservatoire accueille également des manifestations dans ses locaux : l'Académie de Lausanne (juillet) et le Festival de musique improvisée (août).

Statistiques

Classes non professionnelles (degrés préparatoire, élémentaire, moyen, secondaire 1 à 4, certificat)

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	54.0%	(-0.4%)	607
Autres communes vaudoises			489
Cantons romands			23
Autres cantons suisses			1
Étrangers			5
Total			1'125

Par rapport à 2008, on observe une diminution de 0.5%.

Classes non professionnelles (certificat supérieur 1 à 4 - études supérieures non professionnelles)

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	34.6%	(+6.6%)	9
Autres communes vaudoises			13
Cantons romands			3
Autres cantons suisses			-
Étrangers			1
Total			26

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 4%.

Classes non professionnelles (classe « adultes »)

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	45.5%	(+1.1%)	5
Autres communes vaudoises			6
Cantons romands			-
Autres cantons suisses			-
Étrangers			-
Total			11

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 22.2%.

Pour des raisons de transparence budgétaire, cette classe n'est pas incluse dans la catégorie non professionnelle. Le tarif des écolages, arrêté à un niveau « adultes », permet en effet son autofinancement.

Classes professionnelles : Haute école de musique (classique) - site de Lausanne

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	38.3%	(+4.2%)	115
Autres communes vaudoises			82
Cantons romands			55
Autres cantons suisses			11
Étrangers			37
Total			300

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 7.9%.

Classes professionnelles : Haute école de musique (jazz)

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	32.3%	(+2.8%)	20
Autres communes vaudoises			14
Cantons romands			17
Autres cantons suisses			7
Étrangers			4
Total			62

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 1.6%.

Diplômes décernés à la fin de l'année 2008/2009

- 52 (-13) attestations ou certificats non professionnels;
- 65 (-25) attestations ou certificats professionnels, dont 7 (+2) diplômes de soliste et 1 (-12) diplôme d'études supérieures musicales HEM (DESM);
- 25 (+13) bachelors HEM classique;
- 10 (+10) bachelors HEM jazz.

Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA)

L'EJMA a retrouvé l'atmosphère sereine qui lui a permis de se concentrer plus activement sur certaines réformes importantes. Elle a ainsi notamment entrepris, dans le courant de l'année académique 2008/2009, une restructuration de son enseignement au travers de l'élaboration d'un nouveau plan d'étude destiné à permettre un meilleur suivi des élèves et leur préparation adéquate aux divers cursus (certificat AVCEM, cours préparatoire menant à l'examen d'entrée à la HEM, etc.). L'accent a été mis sur les processus d'évaluation à tous les niveaux des cursus.

En 2009, l'EJMA a atteint un pic de 918 élèves, dont 32 en classe préparatoire, ce qui correspond à 19'700 minutes d'enseignement par année. Certes satisfaite de ce succès, l'EJMA se doit cependant de le maîtriser. Le nombre de minutes d'enseignement a ainsi été réduit d'environ 10% dès la rentrée 2009/2010. Le relèvement des exigences imposées par le nouveau plan d'étude est bien entendu le corollaire indispensable à cette mesure. La stratégie choisie poursuit un objectif – toujours présent à l'EJMA – d'améliorer sans cesse la qualité de son enseignement.

L'école accueille sous son toit la HEM section Jazz du Conservatoire de Lausanne. Cette communauté entre des élèves de niveaux très différents est un atout précieux, de par l'émulation qu'elle provoque manifestement au sein de l'école. La cohabitation est excellente et les questions, parfois épineuses, qu'elle pose en termes d'organisation, de planning et d'infrastructure sont résolues grâce à une étroite collaboration entre les directions de l'EJMA et de la HEM Jazz.

Hors la gestion habituelle, les points suivants méritent en outre d'être soulignés :

- les contacts avec l'École de musique du Conservatoire de Lausanne (CdL) se consolident, via quelques collaborations ponctuelles ;
- sous la houlette du responsable pédagogique du CdL et de concert avec d'autres écoles de Musiques Actuelles, un CAS (« Certificate of Advanced Studies ») de certification pédagogique a été mis sur pied ;
- l'école continue sa collaboration avec diverses institutions scolaires afin que, sous la forme d'allègements de leurs horaires, les élèves talentueux puissent profiter au maximum de leurs études musicales ;
- sous l'impulsion de l'EJMA, l'AVCEM s'est engagée dans une nécessaire révision de son plan d'enseignement du jazz et des musiques actuelles ;
- enfin l'année 2009 fut aussi celle du 25^e anniversaire de l'école. En cette occasion une grande manifestation « EJMA 25 ans », couplée avec le festival « Transat », permit d'animer trois jours durant le centre de Lausanne avec beaucoup de succès.

L'EJMA est subventionnée conjointement par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Conseil de la S.I. EJMA SA. Succédant au secrétaire général, la cheffe du service de la jeunesse et des loisirs siège au Conseil de fondation et au Comité de direction de l'EJMA.

Statistiques

Classes non professionnelles	868	+14.8%
Classes préparatoires	32	+52.4%

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

Lausanne	58.6%	(+0.4%)	536
Autres communes vaudoises			358
Cantons romands			17
Autres cantons suisses			3
Étrangers			0
Total			914

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 1.5%.

Ecole sociale de musique (ESM)

Le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et, succédant au secrétaire général, la cheffe du service de la jeunesse et des loisirs siègent au Comité de direction.

En 2009, celui-ci a tenu trois séances. Outre la gestion courante (comptes et budget), les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- traitement de l'excédent de recettes 2008 : reconstitution partielle des fonds, amélioration acoustique, réparation d'instruments, informatique software et orchestre en classe, attribution au fonds Steinway et remboursement de Fr. 20'000.- à la Commune de Lausanne ;
- démissions et nouveaux membres au comité ESM, nomination de trois professeurs ;
- publicité ESM sur bus du Centre de vie enfantine ;
- subvention exceptionnelle 2009 du Canton et son traitement ;
- informatique ;
- poursuite du projet « Orchestre en classe » ;
- collaboration avec l'École de musique de la Ville de Lausanne ;
- conseil et commissions d'établissement.

Statistiques

Cours offerts	1'085		+5.8%
Cours individuels	692	élèves	+2.1%
Cours collectifs	393	élèves	+13.2%

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	85.6%	(-0.7%)	858
Autres communes vaudoises			144
Total			1'002

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 7.5%.

Une importante augmentation d'élèves est à noter dans les cours d'initiation et au chœur d'enfants. Le nombre d'heures d'enseignement comme le taux de non lausannois reste stable.

Ecole de musique de la Ville de Lausanne (EMVL)

En 2009, le Conseil d'école, où siège - succédant au secrétaire général - la cheffe du service de la jeunesse et des loisirs, a tenu cinq séances. La Commission Pédagogique & Artistique a eu cinq séances.

Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- « Musiques de Cinéma » concert de Gala du Corps des tambours et des Cadets de Lausanne, le 22 mars à la salle Paderewski du Casino de Montbenon ;
- soirée de gala le 8 mai à la salle Paderewski du Casino de Montbenon ;
- journée portes ouvertes le 6 juin ;
- participation à la Fête de la Musique le 21 juin ;
- week-end séminaire des Cadets de Lausanne à Château-d'Oex les 12 et 13 septembre ;
- participation des Cadets de Lausanne au 150^e anniversaire de l'Union Instrumentale de Lausanne ;
- performance des Cadets de Lausanne dans le cadre de la Cérémonie de clôture de Lausanne Jardins 2009 ;
- finale vaudoise des Solistes et Petits Ensembles à Etoy le 14 novembre, 3 titres de Champion Vaudois ;
- « Arbre de Noël » à l'Aula des Bergières, le dimanche 13 décembre.

De plus, plusieurs auditions, éliminatoires de concours, masterclass ont été organisés dans les locaux de l'école.

Statistiques

Cours offerts	245	
Cours individuels	97	élèves
Cours collectifs	148	élèves

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	86.8%	(-0.3%)	165
Autres communes vaudoises			25
Total			190

Par rapport à 2008, on observe une diminution de 5.5%.

Harmonie des écoles lausannoises (HEL)

Outre prodiguer un enseignement complet de la musique (initiation, solfège, cours instrumentaux, musique de chambre et orchestre) par des enseignants diplômés, cette école de musique, fondée en 1985, veille à organiser des activités et événements ayant pour but de rassembler les élèves afin qu'ils puissent renforcer leurs rapports sociaux et amicaux et, de ce fait, favoriser une dynamique de groupe.

Les activités musicales 2009 se déclinent comme suit :

- concert dans des EMS lausannois ;
- deux concerts au Palais de Rumine dans le cadre de la Nuit des musées ;
- diverses auditions instrumentales dans les locaux de la rue Chaucrau ;
- auditions des classes d'initiation à la Maison de quartier Sous-Gare ou au Cazard, à Lausanne ;
- traditionnel camp de musique au Planemard, à Château-d'Oex, durant le week-end de l'Ascension ;
- goûter-concert à la Maison de St-Jean de Cour regroupant 300 personnes pour clore l'année scolaire.

Statistiques

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	77.4%	(-7.2%)	103
Autres communes vaudoises			30
Total			133

Par rapport à 2008, on observe une augmentation de 2.3%.

Ecole de cirque de Lausanne

Fondée en 1994, cette institution bénéficie de l'appui de la Ville depuis 2002. À la fin de l'année 2009, près de 200 élèves suivaient les cours donnés dans l'une des disciplines enseignées : acrobatie, équilibre, jonglerie.

D'autre part, une initiation aux arts du cirque a été offerte à 30 classes des niveaux CYP1-CYP2 dans le cadre des activités culturelles scolaires (2008 : 27), alors que trois stages de vacances ont accueilli 81 enfants (2008 : 116).

L'année 2009 a été marquée par le 15^e anniversaire de l'école et par la création d'un nouveau spectacle *CIRCOFOLIE*, présenté 5 fois à la place Bellerive à Lausanne au début juillet par quelques 180 élèves, puis en tournée de deux semaines à travers la Suisse romande avec un groupe de 55 jeunes artistes.

En 2009 des élèves de l'École de cirque ont :

- participé au spectacle « Le Garçon Savoyard » à Cully ;
- participé au spectacle « Les musiciens de Brême » avec le Conservatoire de musique ;
- présenté une animation à la fête du quartier de La Grangette ;
- présenté des spectacles lors de nombreuses manifestations organisées par des institutions ou des sociétés privées.

Statistiques

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

Lausanne	(52.3 %) (-0.2 %)	102
Autres communes vaudoises		93
Total		195

Par rapport à 2008, on observe une diminution de 2.5 %.

CULTES ET TEMPLES

Exécution des obligations légales

Rappelons que la loi cantonale du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les églises et communautés religieuses distingue deux catégories de communautés :

- *reconnues de droit public* :
l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud (FEDEC-VD) : les communes vaudoises doivent assurer les frais d'entretien et de fonctionnement des locaux de cultes (aménagement et réparations, énergie, matériel, salaires des organistes, concierges et sacristains). Pour la Ville de Lausanne, ces engagements concernent 7 paroisses protestantes (22 édifices) et 11 paroisses catholiques (10 édifices), auxquelles s'ajoutent 3 centres œcuméniques (Bois-Gentil, Bourdonnette et Grangette) ;
- *reconnues d'intérêt public* :
seule la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) bénéficie pour l'instant de ce statut : les communes vaudoises peuvent, par le biais de conventions, volontairement admettre de prendre en charge une part des frais de cultes. C'est ainsi que, sauf pour trois d'entre elles, les collectivités comptant plus de 10 membres actifs de la CILV au nombre de leurs citoyens sont convenues de contribuer, sur une base forfaitaire (et très partielle) aux frais d'entretien de la synagogue.

Afin de pouvoir continuer à assumer ces engagements sans déroger à la rigueur budgétaire valable pour tous les services communaux, le contrôle systématique des travaux de conciergerie engagé en 2008 a débouché sur une révision complète des cahiers des charges, en vue d'assurer des prestations correspondantes aux réelles obligations des communes.

Dans la même perspective, le catalogue des engagements communaux à l'égard des paroisses catholiques lausannoises, initié par le Secrétariat général de la DEJE, a débouché sur un document approuvé le 15 juin par les paroisses et le secrétariat de la FEDEC-VD. Ainsi, la Ville prend désormais en charge les primes des polices (ECA, RC, dégât des eaux) couvrant le lieu de cultes et

les locaux de catéchisme pour la part correspondant aux surfaces ou volumes dévolus à ces activités et, pour le catéchisme, proportionnellement au taux d'occupation. Pour 2009, cela représente un montant de Fr. 46'000.-. Une indemnité unique forfaitaire de Fr. 150.- est versée mensuellement aux chefs de chœur, de chorale ou au chantre. Cela revient à une indemnité annuelle de Fr. 17'000.-.

Entretien du patrimoine

Un certain nombre de travaux ont été entrepris dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les grands travaux, il convient de signaler la réfection des dalles-toitures et le remplacement des barrières garde-corps du Centre Chissiez-St-Jacques. Le crédit d'ouvrage de Fr. 820'000.- a été accordé par le Conseil communal le 30 juin (préavis N° 2009/15). La situation des travaux à fin 2009 se monte à Fr. 772'759.-. Les plantations et diverses finitions seront réalisées au printemps 2010. Il a aussi été nécessaire de recourir à des demandes de crédit supplémentaire pour effectuer des travaux urgents non planifiés.

Parmi les autres dossiers menés à chef, mentionnons :

- Chailly (prot) : relevage de l'orgue et peinture de la cage d'escalier et des barrières extérieures du temple ;
- St-Paul (prot) : remplacement des fenêtres de la sacristie ;
- Croix-d'Ouchy (prot) : restauration et sécurisation du beffroi ;
- St-Matthieu (prot) : rénovation complète de l'étanchéité sur le couvert de l'entrée du temple ;
- St-Laurent (prot) : assainissement de la production de chaleur ;
- Malley (prot) : révision des cloches et sonneries ;
- La Sallaz (prot) : réfection de la place au sud du temple et pavage de la cour ;
- Bellevaux (prot) : réfection complète de l'étanchéité de la toiture terrasse ouest ;
- St-Marc (prot) : remplacement des fenêtres et stores de la salle de paroisse ;
- Sacré-Cœur (cath) : participation au nouvel orgue (acompte 8/10), assainissement et collecte d'eau pluviale ;
- St-Esprit (cath) : réfection et isolation de l'enveloppe (acompte 2/6) ;
- Notre-Dame (cath) : rénovation de la salle de catéchèse ;
- St-Etienne (cath) : achat d'orgue (acompte ¼), de chaises et réfection des bancs ;
- St-Nicolas de Flüe (cath) : travaux de désamiantage, relevage d'orgue (acompte ½) ;
- St-Rédempteur (cath) : restauration de 10 fenêtres de la nef.

Ces travaux ont permis d'entretenir des lieux de cultes dont la Commune a la responsabilité et de conserver un patrimoine dont la richesse historique, philosophique et architecturale n'est plus à démontrer. Il faut malheureusement aussi souligner que des actes de vandalisme et de dommage au patrimoine (bris de vitraux, graffitis, tags, vols) continuent à se perpétuer dans certaines paroisses, sans que l'on puisse identifier les auteurs. Alors que les frais de réparation de dégâts étaient évalués fin 2008 à près de 10% du budget d'entretien courant des édifices, ils s'élèvent aujourd'hui à 20% dudit budget, soit Fr. 31'605.-.

Les locaux paroissiaux, pièces du renforcement du lien social

Mentionnons encore la poursuite des collaborations entre les paroisses et les services en charge de l'accueil des enfants et des écoliers, qui permettent à 14 haltes-jeux, 11 APEMS et 1 ludothèque d'accueillir quotidiennement plus de 500 enfants.

COMPTABILITÉ

Mission

Cette section assure les prestations traditionnelles d'une comptabilité de Direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires ;
- traitements du personnel (groupe traitements) ;
- factures fournisseurs et débiteurs (groupe factures) ;
- tenue de la comptabilité des établissements scolaires.

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la Direction, qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département des finances).

Au terme de la redistribution des tâches entre canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure toute la calculation et le suivi du volet financier.

Organisation

Le bureau des traitements assure le service habituel des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Pour l'ensemble de la Direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'241, et 1'702 pour le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le bureau des factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle d'environ 23'300 factures fournisseurs (+3.1%), et a émis environ 61'600 factures débiteurs (+0.5%).

C'est à ce niveau également qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la Direction.

À partir du 1^{er} avril, la comptabilité a repris la facturation du service dentaire.

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

MISSIONS

Les missions du Service de la petite enfance (SPE) sont de :

- proposer et développer, à Lausanne, la politique de la petite enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine, de garantir en tout temps la qualité des prestations et d'en évaluer l'efficacité ;
- conduire et diriger opérationnellement le Réseau d'accueil de jour de Lausanne (RéseauL).

EFFECTIF DU PERSONNEL

La gestion du personnel des centres de vie infantine (CVE) est très complexe. Les directions de ces institutions ont sous leur responsabilité entre 20 et 50 personnes, en majorité des éducatrices, mais aussi du personnel de cuisine, de nettoyage et de secrétariat. La grande majorité de ce personnel travaille à temps partiel. Une des particularités de ces institutions est l'obligation légale de remplacer toute absence du personnel éducatif. Cette contrainte oblige les directions à une planification serrée et à une capacité d'anticipation souvent difficile.

Un recensement des principales causes d'absences en 2009 pour l'ensemble de nos neuf centres de vie infantine (voir tableau ci-après) laisse apparaître des chiffres impressionnants. En effet, pour les absences relatives à une maladie, un accident, une formation, une maternité ou un congé non payé, nous obtenons un total de 48'393.25 heures, ce qui correspond à 23.8 ept.

Service de la petite enfance : principales causes d'absences en 2009

Causes	Ancien- Stand	Belleveaux	Bergières	Bourdon- nette	Grangette	Montelly	J. Prélaz	Valency	Cité
Maladie avec certificat	1'251.00	3'180.00	3'481.25	2'729.50	1'163.50	2'391.25	1'891.00	520.00	751.00
Maladie sans certificat	555.00	389.25	204.75	401.00	514.50	861.25	327.25	197.75	155.00
Enfant malade	180.00	116.00	110.50	84.25	108.25	339.00	109.50	50.50	19.25
Accident	367.00	636.25	166.00	66.00	214.00	256.50	61.25	46.75	500.00
Formation	147.25	314.50	1'121.75	172.50	451.00	1'330.00	758.25	651.50	892.50
Maternité	1'112.00	1'322.50	1'550.50	587.25	2'327.75	960.25	1'510.25	900.00	2'238.00
Congé non payé	104.00	1'151.00	794.50	1'331.75	0.00	1'228.25	749.50	1'011.25	397.25
Total en heures	3'716.25	7'109.50	7'429.25	5'372.25	4'779.00	7'366.50	5'407.00	3'377.75	4'953.00
<i>Total en EPT</i>	<i>1.79</i>	<i>3.42</i>	<i>3.57</i>	<i>2.58</i>	<i>2.30</i>	<i>3.54</i>	<i>2.60</i>	<i>1.62</i>	<i>2.38</i>

En d'autres termes, il faut composer en permanence avec l'absence de quelque trente titulaires. Dans ces conditions, maintenir une cohésion institutionnelle peut se transformer parfois en un vrai numéro d'équilibriste.

Selon le règlement, les absences de plus de 21 jours ouvrables consécutifs doivent être signalées au médecin-conseil de la Ville. En raison de maladies ou d'accidents, nous avons dû annoncer vingt-sept cas.

Enfin, parmi les trente-trois personnes qui ont quitté le service de la petite enfance et selon le tableau ci-dessous, nous enregistrons les départs de deux directrices de CVE à la Bourdonnette et à Valency.

Personnel fixe (sans apprentis)

Unité administrative	1er janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
CVE Ancien-Stand	34	24.494	36	26.081
CVE Bellevaux	30	21.519	30	21.850
CVE Bergières	39	29.106	41	29.681
CVE Bourdonnette	30	20.863	26	17.894
CVE Cité	21	16.200	26	19.575
CVE Grangette	35	26.381	34	25.794
CVE Jardins de Prélaz	22	15.150	21	15.169

Motifs de fins d'emplois

	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Grangette	Montelly	Jardins Prélaz	Valency	Cité
Départ à la retraite	1	1	0	1	0	0	0	0	0
Démission	1	0	1	9	7	4	3	3	1
Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	1	0

Formation continue et en emploi

Le 22 avril, la Municipalité validait le document « Dispositions d'application de développement des compétences pour le personnel éducatif ». Ce texte pose les bases d'une politique en ressources humaines moderne et attractive concernant la formation en emploi et continue. Ces dispositions permettent, en particulier, de mettre l'accent sur les formations d'encadrement de stagiaires ou d'apprentis en facilitant l'accessibilité aux formations de praticien formateur pour le suivi des stagiaires en école supérieure, et de formateur en entreprise pour le suivi des apprentis. Ce document est consultable en ligne à l'adresse www.lausanne.ch/base_juridique_laje.

C'était dans l'air du temps : un module Peoplesoft dévolu à la gestion de la formation allait voir le jour. En 2009, ce projet est devenu réalité. Convaincu de son utilité, c'est avec plaisir que le service de la petite enfance figurait au nombre des services (6) retenus pour tester ce nouveau produit avant son extension à l'ensemble de l'administration. Une fois opérationnel, un important travail de saisie a alors été effectué avec l'enregistrement de l'ensemble des demandes de formation depuis la création du service, soit septembre 2003. Pour 2009, au 31 décembre, on dénombrait 292 demandes de perfectionnement et 19 demandes de formation longue (éducateur-trice de l'enfance, praticien-ne formateur-trice, etc.).

Stagiaires et apprentis

Le service de la petite enfance a accueilli, par le biais de ses centres de vie infantine municipaux, 79 stagiaires longue durée (max. 9 mois), répartis comme suit :

- 22 en année préalable,
- 19 en 1^{ère} année,
- 14 en 2^e année,
- 24 en 3^e année de formation.

Cette année également, la formation en voie duale d'« assistant-e socio-éducatif-ve » a été largement plébiscitée. Le service de la petite enfance forme :

- 6 cuisiniers, dont un échec aux examens de fin d'apprentissage de juin et une rupture de contrat à fin novembre ;

CVE Montelly	46	34.281	51	37.919
CVE Valency	24	18.275	24	18.775
SPE Chauderon	19	14.863	20	15.709
Total	300	221.132	309	228.447

Mouvements du personnel (sans apprentis)

Total	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauches	fins d'emploi
Total	39	33

- 9 assistants-es socio-éducatifs-ves, dont 3 ont brillamment réussi leur CFC en juin et nous les en félicitons ;
- 1 employé de commerce.

Apprentis

Unité administrative	1er janvier	31 décembre
	n	n
CVE Ancien-Stand	1	0
CVE Bellevaux	0	0
CVE Bergières	3	3
CVE Bourdonnette	1	1
CVE Cité	1	1
CVE Grangette	1	1
CVE Jardins de Prélaz	2	2
CVE Montelly	1	1
CVE Valency	1	1
SPE Chauderon	1	1
Total	12	11

REVENDEICATIONS SALARIALES

En 2007 et 2008, vingt directeurs et directrices de centres de vie infantine situés à Lausanne et AvenirSocial, l'association faïtière regroupant les professionnels-travaillant dans le domaine de l'accueil de jour des enfants, demandaient à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de rétablir l'engagement des éducateurs-trices en classe 17, comme cela était en vigueur avant la démarche d'économies mise en place par la Municipalité en 2004.

La Municipalité ne désirait pas, ni hier, ni aujourd'hui, revenir sur les mesures d'austérité prises pour l'ensemble du personnel en 2003. Par contre, elle constatait, en mai 2008, que deux données importantes nécessitaient de repenser les classifications salariales indépendamment de la requête des directeurs-trices de CVE et d'AvenirSocial :

- la formation des éducatrices peut amener à obtenir des titres multiples : un titre HES (EESP), un titre ES (IPgL), un CFC (apprentissage) ;
- la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 prévoit à l'art. 62 « Les associations faïtières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour sont invitées à négocier

une convention collective de travail. Le règlement A fixe les conditions auxquelles la Fondation reconnaît les réseaux dans lesquels des structures n'appliquent pas la convention collective de travail. Les statuts du personnel cantonal et des personnels communaux sont réservés. »

Le 30 mai 2008, la Municipalité décidait :

- de mandater le directeur de la DEJE pour ouvrir les négociations avec les partenaires des employés à propos des revendications salariales ;
- d'informer régulièrement la délégation municipale des négociations en cours.

Le 30 octobre 2008, la Municipalité répondait aux deux partenaires concernés. M. Oscar Tosato, conseiller municipal, invitait le 3 avril 2009 tous les partenaires sociaux du champ professionnel des métiers de l'éducation de l'enfance à une première séance de négociations concernant les revendications salariales des professionnels de l'enfance. Il en informait la délégation municipale aux affaires du personnel, qui décida de déléguer M. Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal, à ces négociations.

En novembre 2009, un rapport était remis aux deux conseillers municipaux accompagnant ces négociations. Au 31 décembre, le dossier était entre les mains du service du personnel pour vérification des propositions. La Municipalité sera sollicitée au début 2010 et le Conseil communal informé dès décision prise.

PRÉAVIS, MOTIONS, INTERPELLATIONS, POSTULATS

Préavis

Deux préavis ont été acceptés par le Conseil communal en 2009 :

- Préavis N° 2008/21 du 23 avril 2008 adopté le 3 février 2009 « Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette - Demande d'un crédit complémentaire ». L'octroi du crédit complémentaire de Fr. 820'000.– est lié au préavis N° 2005/12, « École et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette – assainissement complet des bâtiments – construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école – augmentation de la capacité d'accueil du CVE – création d'un nouvel APEMS », adopté par le Conseil communal le 17 mai 2005.
- Préavis N° 2008/48 du 29 octobre 2008 adopté le 24 février 2009 « Fondation Pro Habitat Lausanne... aménagement... d'un centre de vie enfantine municipal... Demande de crédit pour l'ameublement du centre de vie enfantine ». Cette décision officialise l'arrivée du 10^e centre de vie enfantine municipal dont l'ouverture est prévue début 2011.

Pétition

Dans sa séance du 25 novembre 2008, le Conseil communal a décidé de renvoyer la pétition de Madame Lisane Lavanchy-Bräm et consorts munie de 75 signatures : « Parents lausannois en colère – pénurie de crèche : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente » à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Le Conseil communal devrait examiner la réponse de la Municipalité dans le courant du 1^{er} semestre 2010.

Postulat

Dans sa séance du 19 mai 2009, le Conseil communal a enregistré le dépôt d'un postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial ». La commission ad hoc s'est réunie le 27 octobre et, par 8 voix et 2 abstentions, a décidé de prendre ce postulat en considération.

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE LAUSANNE (RÉSEAU L)

Plan de développement de l'offre d'accueil préscolaire

Le 20 janvier 2009, le Conseil communal prenait acte de la réponse municipale à l'interpellation de Mme Andréa Egli intitulée : « Bébés ? Oui ! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons ? (encore et encore) ». Il était précisé qu'au 31 décembre 2008, l'offre d'accueil préscolaire collectif s'établissait à 2'375 places, en augmentation de 46.2% depuis le 31 décembre 2002.

En 2009, les projets suivants ont été réalisés :

- l'extension du CVE municipal de la Cité par la création de 24 places au ch. de Béthusy 14 (quartier Mousquines/Bellevue) pour les écoliers du cycle initial (UAPE) ;
- l'ouverture d'une nursery-garderie de 22 places au ch. de Primerose 25 (quartier Montriond/Cour) ;
- l'ouverture d'une nursery-garderie de 44 places au ch. de Mornex (quartier Centre) en partenariat avec l'entreprise Alpiq ;
- l'extension du CVE de l'Abri de 12 places supplémentaires ;
- la création d'une nursery-garderie de 110 places par Philipp Morris International (PMI), dont l'ouverture se fera en janvier 2010. L'entreprise a décidé de ne pas adhérer au Réseau L et donc de ne pas solliciter l'aide au démarrage et le subventionnement de la FAJE. En outre, la Fondation créée par PMI pour gérer cette garderie a décidé de confier à une entreprise privée la gestion administrative, pédagogique et financière de cette structure d'accueil. Par contre, par convention signée en 2004 entre PMI et la Municipalité, une quinzaine de places doivent être mises à disposition des habitants du quartier. Le 10 décembre 2009, la Municipalité signait une convention qui permet l'attribution de 12 places à plein temps facturées à un prix fixe à la Ville de Lausanne, charge à elle de solliciter pour ces 12 places l'aide au démarrage et le subventionnement par la FAJE et d'en assurer la gestion administrative (choix des parents bénéficiaires, contacts, signatures des contrats) et financière (facturation selon les tarifs de la Ville et contentieux).

Afin d'accélérer ce plan de développement planifié, la Municipalité a saisi l'opportunité de reprendre deux structures privées non subventionnées qui accueillent en majorité des enfants non domiciliés à Lausanne :

- la structure « Chez Colette » à l'av. Florimont 21, qui accueillait depuis plus de 20 ans des écoliers enfants et primaires. La Fondation de la Crèche de Lausanne a accepté de reprendre ces locaux et de créer 24 places d'accueil pour des écoliers du cycle initial.

Cette structure a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2009/2010 ;

- la nursery-garderie de 22 places « Les Diablotins » à l'av. Montoie 20. Le CVE de Montelly a repris ces locaux et offre, depuis le 1^{er} décembre 2009, 22 places en nursery-garderie pour les enfants du quartier.

Au 31 décembre, le nombre de places disponibles pour les Lausannois en priorité s'élève à 2'535 pour des enfants de 4 mois à 6 ans et demi (+160 places). De plus, la Municipalité a signé une convention de partenariat avec l'Etat de Vaud qui gère deux structures sur le territoire lausannois (Mosaïque et Carambole), et a accepté d'inclure l'extension de la garderie de l'EPFL (Polychinelle) dans sa convention de subventionnement, ce qui augmente le potentiel d'accueil de 198 places. Au total, ce sont donc 2'733 places qui sont à la disposition des parents d'enfants lausannois au 31 décembre.

Conventions de subventionnement

En 2008, toutes les structures privées d'accueil de jour avaient signé une adhésion au RéseauL et acceptaient une Charte fondamentale qui marque l'idée d'agir ensemble de tous les membres et leur engagement à financer, développer et garantir un accueil de qualité accessible aux enfants des habitants et des employés des entreprises membres du RéseauL.

2009 a permis de passer à la deuxième étape de la construction du RéseauL par la signature de conventions de subventionnement. Elles sont de deux types :

- conventions bipartites liant la gouvernance du RéseauL (conseiller municipal et chef de service) aux institutions privées qui, en priorité, répondent à la demande des habitants du quartier d'implantation de l'IPE (Institution d'accueil de jour de l'enfance pré- et parascolaire) ;
- convention tripartite liant la gouvernance du RéseauL, une entreprise et une institution privée qui, en priorité, répondent à la demande des employés de l'entreprise habitant Lausanne, puis selon les conventions les habitants de quartier d'implantation ou les employés de l'entreprise hors Lausanne.

iCARE

Le logiciel iCARE « poursuit sa mue » et gagne en stabilité : dix mises à jour à son actif (neuf mineures et une majeure) avec, en parallèle, les indispensables tests qui en découlent. Il paraît utile de préciser que la quantité de mises à jour n'est pas le reflet d'un nombre d'erreurs (ou bugs), mais celui d'un logiciel qui évolue naturellement par la volonté de ses développeurs et, bien entendu, de ses utilisateurs.

Au final, ces différentes mises à jour ont apporté notamment les améliorations suivantes :

- gain de clarté par une redéfinition de la présentation générale ;
- possibilité d'effectuer une recherche sur la page d'accueil (notifications) ;
- outil de gestion des employés-es complètement revu. Il est maintenant possible de lier l'employé à une ou plusieurs institutions (mandantes). De plus, les plannings sont plus clairs, intuitifs et facilement « éditables » ;

- évolution de la disposition des informations du contrat, sous forme d'onglets, contribuant ainsi à une meilleure lisibilité. De même, en cas de nouvelle(s) prestation(s) saisie(s), iCARE évalue les champs disponibles pour n'afficher désormais que les champs nécessaires ;
- module de factures complètement revu avec affichage des factures suivant divers critères : groupe-client, débiteur, statut, institution, etc. Un journal de facturation, éditant les différences, peut être imprimé permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi des saisies manuelles et d'afficher toutes modifications depuis la génération du journal ;
- archivage des données garantissant la traçabilité de toutes personnes enregistrées lors de l'établissement d'un contrat.

Conscients des changements importants introduits au niveau de la présentation du logiciel, nous avons jugé bon d'organiser trois séances d'information/formation à l'intention des directions des institutions du RéseauL, en complément des autres moyens de communication habituels (infos iCARE).

Travailler ensemble avec les divers partenaires (développeurs, utilisateurs, SPE) est sans doute une des raisons du succès d'iCARE. À cette fin, le logiciel de gestion des tickets Flyspray – véritable plate-forme d'échanges – continue à être utilisé avec l'entreprise CSE (développeurs d'iCARE). En effet, limiter Flyspray à un outil de suivi d'erreurs (Bug Tracker) serait réducteur, puisque nous l'utilisons également pour communiquer des vœux ou poser des questions. Durant l'année 2009, nous comptons 78 tickets Flyspray, dont 43 ont été clos et 35 dont la réalisation est terminée, en travail ou en accusé de réception.

Enfin, une fois n'est pas coutume, nous renouvelons nos remerciements à nos fidèles délégués-es pour leur participation aux tests à effectuer, réflexions des différentes pratiques, questionnements réguliers du fonctionnement du logiciel.

Cellule socio-éducative

La cellule socio-éducative du service de la petite enfance est un dispositif de soutien et d'accompagnement visant à :

- produire des ressources et renforcer des compétences ;
- concrétiser des projets ;
- accompagner des difficultés ;
- soutenir un processus de qualité.

Elle offre ses prestations prioritairement aux centres de vie enfantine municipaux tout en étant ouverte aux collaborations avec la quarantaine d'institutions du RéseauL.

Elle est aujourd'hui composée de l'adjointe pédagogique du service de la petite enfance, d'une assistante sociale et d'une assistante pédagogique. Cette petite équipe se préoccupe, par une approche dynamique, participative et évolutive, de faire vivre le slogan : « Du solide au solidaire... » duquel elle se reconnaît.

Concrètement, le travail de la cellule socio-éducative vise à l'identification des ressources et/ou des manques des directions ou de leurs équipes afin d'y répondre. Un bilan plus étoffé sera produit au Rapport de gestion 2010.

La cellule socio-éducative a également pour mission d'initier ou d'accompagner différentes actions visant à promouvoir, développer et consolider le RéseauL.

À terme, elle devra produire également deux plus-values grâce à des portées bénéfiques perceptibles sur la qualité d'accueil pour les enfants et leurs familles et sur la gestion des ressources humaines des CVE.

La cellule socio-éducative du service de la petite enfance est un des leviers permettant de développer une qualité d'accueil perceptible par la satisfaction des familles, le renom des prestations, la satisfaction des professionnels et la reconnaissance politique.

BUREAU D'INFORMATION AUX PARENTS (BIP)

L'activité du BIP en 2009 s'est poursuivie sur la lancée des années précédentes, avec la centralisation des demandes pour une place d'accueil extrafamilial, et la gestion de la liste d'attente LAC via le logiciel iCARE.

Le BIP a encore vu augmenter le volume de ses tâches quotidiennes, une tendance observée ces dernières années depuis la mise en place de la centralisation des demandes et la création d'un bureau de réception à l'étage T de Chauderon 9, qui est visité de plus en plus souvent.

En bref, en 2009, le BIP a eu :

- plus de nouveaux dossiers à traiter (2'027, soit 5% de plus qu'en 2008),
- plus de fiches à saisir dans le logiciel (3'051, soit environ 11% de plus qu'en 2008),
- plus de passages sur place des parents à la réception de l'étage T à Chauderon 9 (1'827, 33% d'augmentation),
- plus de correspondance e-mail (plus de 1'900 mails traités, 27% de plus qu'en 2008).

Seule la permanence téléphonique, réduite à trois matins, a eu un nombre d'appels des parents resté stable ou même en très légère baisse (-3 %).

La signature, cette année, de conventions entre la Ville et les institutions d'accueil du RéseauL est en partie la source du grand nombre de fiches saisies dans le logiciel iCARE. En effet, plus de 200 dossiers d'enfants placés ont dû être « rattrapés » afin que les directions partenaires puissent aussi gérer les places offertes via ce même programme informatique, ce qu'elles ne faisaient pas encore.

Mais ce rattrapage n'explique pas tout, les demandes continuent d'augmenter d'année en année, bien qu'il ne soit pas certain que cela corresponde à un besoin réel immédiat d'un plus grand nombre de parents, car certains d'entre eux effectuent des démarches auprès du BIP en anticipation du futur.

Dans ce contexte, le BIP a participé à la réflexion et à la remise en question du mode actuel de fonctionnement pour gérer la demande et l'offre en places d'accueil extra familial à Lausanne. Celui-ci doit être revu pour mieux satisfaire les parents avec un besoin de garde avéré. Le BIP étant au « front », sa pratique a permis de cerner certains problèmes liés au système actuel et de proposer des améliorations qui devraient être mises en place. En particulier, une meilleure qualité de l'information donnée aux parents par les différents partenaires institutionnels reste un objectif à atteindre. Suite à cette remise en

question, un préavis devrait être présenté à la Municipalité prochainement visant une professionnalisation accrue du BIP et la mise en place de changements pour améliorer son mode de fonctionnement.

Accueil familial

Pour accomplir l'obligation faite aux communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le service de la petite enfance emploie trois coordinatrices à temps partiel (2.3 ept). Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et surveiller la qualité de la prise en charge des enfants.

Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des AMF (Accueillantes en milieu familial), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile. De plus, l'établissement de la convention de placement au domicile des AMF, en présence des parents et de la coordinatrice de référence, renforce le suivi concernant les conditions d'accueil offertes.

Ces coordinatrices, bien qu'employées directes du service de la petite enfance, travaillent en étroite collaboration avec la structure de coordination de l'accueil familial; elles ont leur bureau au Valentin 12, siège de L'AMIFA (L'accueil en milieu familial). La présence des coordinatrices à L'AMIFA leur permet de travailler en étroite collaboration avec la direction, l'équipe éducative du Jardin d'Enfants et la responsable de formation. Elles ont ainsi la possibilité d'avoir d'autres contacts avec les AMF qui viennent à quinzaine pour la formation continue, et un regard complémentaire sur les enfants accueillis au Jardin d'Enfants.

Les coordinatrices ont aussi comme mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. L'enquête socio-éducative permet d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates en vue d'une éventuelle autorisation provisoire.

L'année 2009 a vu une augmentation du nombre de candidates, puisque 62 personnes ont manifesté leur intérêt auprès de la structure de coordination. En règle générale, seulement 10 à 15% de ces candidates vont au bout du processus d'enquête.

L'enveloppe budgétaire allouée limitant l'engagement de nouvelles AMF, les coordinatrices n'ont pas pu traiter la majorité de ces demandes et répondre à la LAJE. La priorité a été donnée aux candidates qui accueillaient déjà des enfants sans autorisation (mises en conformité).

En janvier, on comptait 105 AMF autorisées. Les coordinatrices ont effectué 257 visites au domicile des AMF dont :

- 136 conventions de placement ou visites annuelles ;
- 15 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans), y compris 2 mises en conformité de candidates accueillant 4 enfants sans autorisation ;
- 26 entretiens au domicile des candidates pour 10 autorisations provisoires délivrées (valables 18 mois).

Au 31 décembre, les 99 AMF (6 de moins qu'au 1^{er} janvier) accueillaient 284 enfants.

La volonté conjointe du RéseauL et de L'AMIFA est de développer ce type d'accueil extrafamilial et de répondre en 2010 à l'intérêt croissant de candidates potentielles.

Le budget alloué à L'AMIFA pour 2010 a d'ailleurs été sensiblement augmenté.

HALTE-JEUX SUBVENTIONNÉES

Le service de la petite enfance subventionne 11 halte-jeux lausannoises. Ces structures organisées sous forme associative accueillent pour des durées d'une demi-journée et en principe uniquement durant les périodes scolaires des enfants de 2,5 à 4,5 ans. Ces structures ont une capacité d'accueil de 10 à 15 enfants totalisant pour l'ensemble des 11 structures, 156 places disponibles. En 2009, environ 270 familles lausannoises ont fréquenté ces lieux de façon régulière. Au 31 décembre, la halte-jeux de St-Jacques a cessé ses activités.

L'année 2009 a été largement occupée par les rencontres, présentation et rédaction d'une Charte fondamentale du RéseauL spécifique aux halte-jeux, et de conventions de partenariat entre chacune des associations et la Ville de Lausanne. La signature de ces documents a eu lieu le 10 décembre à la Maison de quartier de Chailly.

Depuis juin 2009 et pour répondre à une demande des éducatrices, un cycle de rencontres trimestrielles entre ces dernières et le service de la petite enfance est instauré. C'est l'occasion d'échanger et d'enrichir les pratiques professionnelles des éducatrices qui travaillent en principe seules dans leur lieu ou accompagnées de parents de tournus bénévoles.

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Conférence « Un accident est si vite... évité »

Les journées de prévention des accidents de la petite enfance ont eu lieu du 26 au 28 mai au CHUV à Lausanne. Elles ont réuni plus de 250 professionnels et responsables de la santé, de l'éducation et de la petite enfance.

Ces journées de formation, organisées pour la première fois en Suisse, proposaient un programme riche et varié autour du thème de la prévention des accidents, au travers de conférences plénières et d'ateliers interactifs. Le service de la petite enfance a été doublement sollicité pour intervenir lors d'une des six conférences plénières et animer un atelier de travail. L'exposé dont le titre était « L'accueil de jour extrafamilial : une nécessité éducative et un outil de prévention » a été l'occasion pour le chef de service de décrire avec conviction l'ampleur et la qualité des prestations d'accueil mises en place par la Ville de Lausanne.

Colloque Lausanne – Genève 27 et 28 novembre 2009

La Révolution de l'enfant

Cette année encore, les villes de Lausanne et Genève ont uni leurs forces, leur dynamisme et leur créativité pour assurer l'organisation et la mise sur pied d'un colloque petite enfance.

La révolution de l'enfant : rêves, défis, évolution, révolution, ont été les thèmes porteurs de cette manifestation. Plus d'une quinzaine de conférences, des respirations musicales, des allocutions politiques, des pauses conviviales et deux colloques Off ont agrémenté les journées du millier de participants ayant répondu positivement.

Au-delà d'une plate-forme de savoirs multiples, ce colloque est un espace d'échanges et de rencontres qui œuvre à faire connaître et reconnaître l'investissement et le travail des milieux politiques comme celui des professionnels de l'accueil de l'enfance.

Colloque Off « Entrée des Artistes »

Le projet de colloque « Off » est né de l'idée de donner, dans le cadre du congrès annuel de la petite enfance organisé par les villes de Genève et Lausanne, un espace de parole et de présentation de leurs réflexions, aux professionnels-les de terrain des institutions d'accueil collectif de jour.

Ouvrir les portes des institutions ! Oser la rencontre ! S'enrichir du regard de l'autre ! « Entrée des artistes ».

Telles ont été les intentions poursuivies par les équipes éducatives des institutions lausannoises, pour la version 2009 de ce colloque Off. C'est dans ce sens que nous avons invité des artistes à s'engager dans cette aventure. L'institution participante (ou un de ses secteurs) a invité un artiste, une journée durant. Elle a alors pris le parti de lui ouvrir ses portes, de lui accorder un temps pour lui présenter l'institution, de répondre à ses questions et de le laisser s'imprégner du climat ambiant.

Cet artiste, sur la base d'une attente de posture de « confrontation bienveillante » et de respect autant pour les enfants, les professionnels, que les parents, a ainsi passé une journée dans le lieu d'accueil comme observateur. Durant ce temps, il a laissé venir à lui des sentiments, des émotions, des questions et son regard s'est porté sur la vie institutionnelle et son fonctionnement. À partir de ce matériau particulier, il a réalisé une œuvre à sa convenance et en fonction de son domaine artistique (photo, sculpture, peinture, musique, etc.). Son œuvre terminée, il s'est rendu auprès de l'équipe éducative pour la lui présenter et restituer son regard sur l'institution.

De cet échange, de ce défi, le regard des uns et des autres s'est enrichi pour donner aux pratiques professionnelles des occasions dynamiques d'évolution, de rêve, de révolution. Tant les œuvres que les textes les accompagnant forment la base de l'exposition présentée dans le cadre de ce colloque.

Neuf institutions lausannoises et dix artistes se sont lancés dans cette aventure féconde produite au cœur de la vie et de l'altérité. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Extrait d'un message reçu par une équipe après le moment de rencontre entre l'artiste et l'équipe éducative : « Mission accomplie et c'est une réussite, mieux qu'un entretien de collaboration pour la reconnaissance du travail de tout le centre de vie enfantine ! ».

Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE)

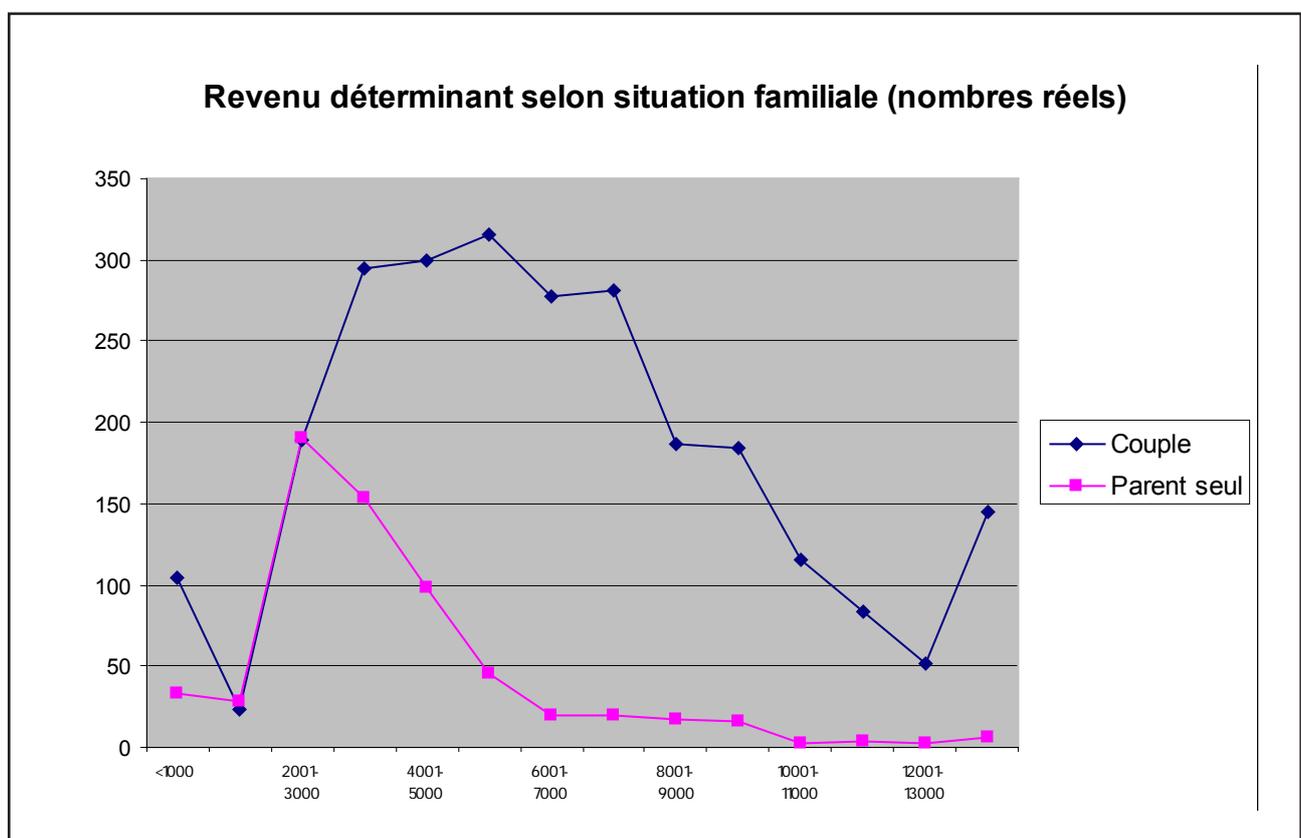
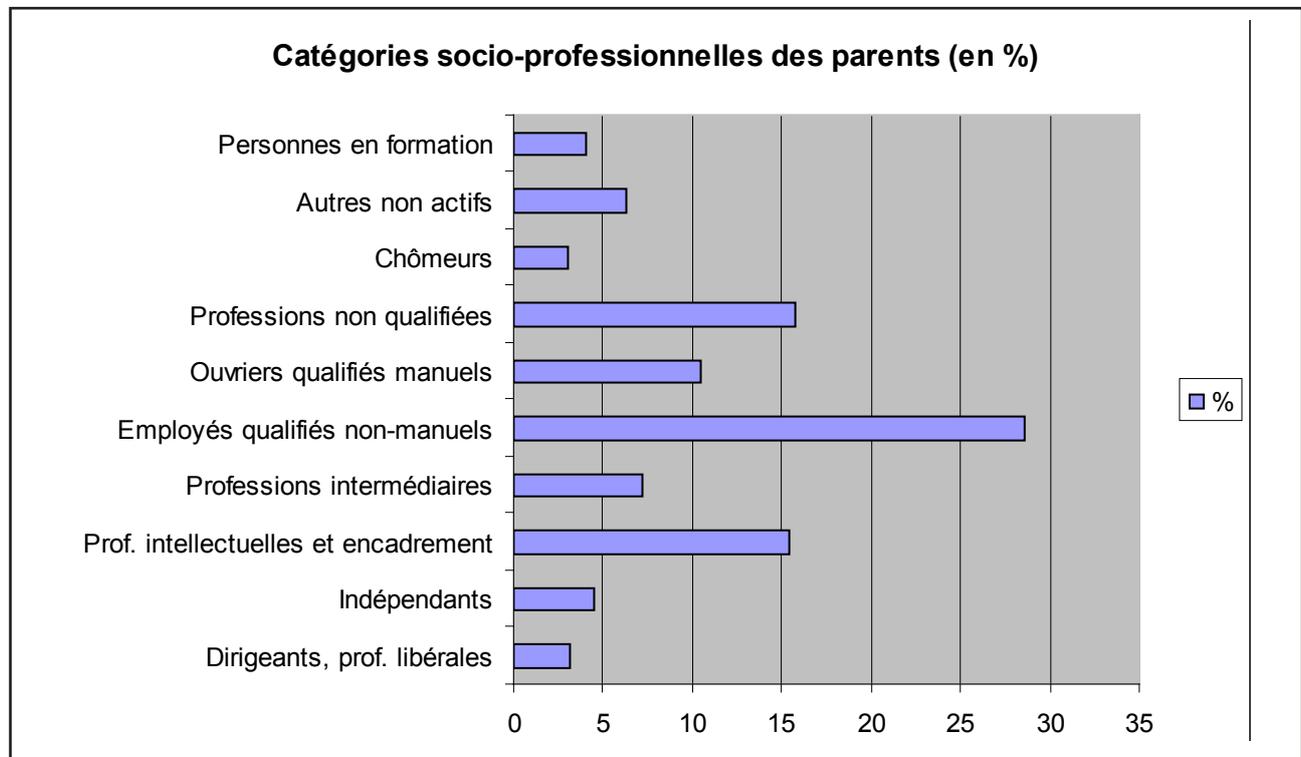
Fondation créée en 2005, le Centre de ressources en éducation de l'enfance a pour mission de contribuer à la formation initiale et continue des professionnels-les de l'éducation de l'enfance, et de constituer un réseau de ressources pédagogiques avec tous les partenaires potentiels. Membres fondateurs du CREDE et uniques subventionneurs, la Ville de Lausanne et l'IPgL figurent au Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2009. Ses séances ont été largement occupées par la réunification de deux services : le CREDE et le PEP

(Petite Enfance Pool), sous le même toit. Une convention de subventionnement entre la FAJE d'une part, le CREDE et le PEP d'autre part, consolide les missions et objectifs de chacune des structures. La dite convention sera signée le 18 janvier 2010.

Outre le recours aux ressources pédagogiques du CREDE, les structures subventionnées lausannoises ainsi que le service de la petite enfance utilisent fréquemment leurs locaux pour l'organisation de rencontres professionnelles.

STATISTIQUES



Catégorie A - Centres de vie enfantine municipaux

Mandat	Occupation moyenne/12 mois	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
CVE Ancien-Stand	86.86	88.55	114.00
CVE Bellevaux	90.22	91.44	95.00
CVE Bergières	85.90	86.09	120.00
CVE Bourdonnette	73.78	74.44	95.17
CVE Cité	82.77	83.75	78.00
CVE Grangette	80.36	80.95	106.00
CVE Jardins de Prélaz	94.92	95.65	68.00
CVE Montelly	90.45	91.83	136.00
CVE Valency	87.13	87.42	82.00
Moyenne totale	85.82	86.68	(84.56 en 2008)

Catégorie B - Garderies et centres de vie enfantine de quartier privés conventionnés

Mandat	Occupation moyenne/12 mois	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
APEF Entre-Bois	91.10	91.79	68.00
APEF Madeleine	94.87	94.34	25.00
Centre de la Petite Enfance	93.02	94.04	130.75
Chenille	90.27	90.75	86.00
Clos-de-Bulle	90.19	90.55	61.00
Collonges	94.74	95.60	44.00
Gardoche	85.64	86.67	44.00
Grattapaille	92.81	93.11	61.00
Les Koalas	76.51	77.67	22.00
Malley-Prairie	92.57	92.90	86.00
Ronde	114.13	114.38	22.00
Servan	91.22	91.79	92.40
Tournesols	75.15	76.58	34.00
Zig Zag Zoug	91.01	92.16	75.67
Garderie de Primerose	70.39	72.33	22.00
Moyenne totale	89.58	90.31	(90.04 en 2008)

Catégorie C - Garderies et crèches d'entreprises en partenariat avec l'État privées conventionnées

Mandat	Occupation moyenne/12 mois	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
Pouponnière Abri	90.07	90.95	180.40
Pouponnière Chailly	89.77	90.51	123.43
Pouponnière Marronniers	86.72	88.38	29.00
Moyenne totale	88.85	89.95	(88.44 en 2008)

Catégorie D - Garderies en partenariat privées conventionnées

Mandat	Occupation moyenne/12 mois	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
AGELA	99.79	99.69	61.00
Mandarine	94.37	93.84	24.00
Minibulles	91.96	93.30	22.00
Polychinelle	129.93	130.38	69.00
Tivoli	83.55	84.69	44.00
Croquignole	100.13	100.13	37.00
Espace Enfance Vinet	71.31	72.33	44.00
Moyenne totale	95.86	96.34	(92.25 en 2008)

L'institution « Miniwatts », créée en cours d'année, n'a pas été prise en compte.

Statistiques du taux d'occupation

En 2009, toutes les structures du RéseauL, qu'elles soient municipales ou privées subventionnées, ont augmenté leur taux moyen d'occupation. Même si la moyenne générale atteint l'objectif fixé de 90%, c'est chaque institution qui doit obtenir 90% de taux d'occupation. Nous rappelons que la statistique du taux d'occupation est calculée en établissant le rapport entre les places offertes, donc financées, et les contrats vendus aux parents.

En 2010, un effort particulier sera porté sur les structures « maillon faible » du RéseauL, à savoir les structures municipales !

BÂTIMENTS

CVE de l'Ancien-Stand

- réfection de la cuisine professionnelle (travaux d'entretien et mise aux normes) ;
- remplacement du four combi-steamer ;
- modification de la fosse à graisse ;
- repose de 3 stores en toile à l'étage.

CVE de Bellevaux

- traitement des sols du rez-de-chaussée et de la cage d'escaliers ;
- remplacement des vestiaires de l'étage ;
- rafraîchissement des murs, plafonds et boiseries de l'étage et de la cage d'escaliers ;
- modification de la paroi coulissante du réfectoire ;
- remplacement du sol et rafraîchissement des murs de la cuisinette du rez inférieur ;
- remplacement du lave-vaisselle professionnel.

CVE des Bergières

- remplacement du fourneau à gaz de la cuisine professionnelle ;
- pose de cloisons amovibles dans les salles.

CPE de Boissonnet

- rafraîchissement de l'entrée, du hall et du local poussettes du rez-de-chaussée ;
- rafraîchissement du hall de l'étage ;
- pose de panneaux d'affichage à l'étage ;
- nettoyage haute pression de la façade sud et traitement anti-algues ;
- déplacement du couvert à vélos ;
- remise en état et aux normes de sécurité, une place et ses jeux.

CVE de la Bourdonnette

- remplacement de 3 portes-fenêtres à la nurserie ;
- peinture des menuiseries intérieures côté cour ;
- modification de la fosse à graisse.

CVE de la Chenille

- remplacement des portes existantes par des T30 (anti-feu) ;
- aménagement d'un chemin d'accès au Pavillon ;
- remplacement du revêtement de sol du 2^e étage ;
- modification de 2 fenêtres au rez-de-chaussée pour ouverture en imposte.

CVE de Malley-Prairie (La Mezzanine)

- pose de plaquage en cuivre sur les vire vents ;
- rafraîchissement des volets, du tambour d'entrée, des portes extérieures et du portail ;
- remplacement du revêtement de sol du couloir, du vestiaire et de la salle de jeux de l'étage.

CVE de Montelly

- création d'un vestiaire au rez inférieur ;
- remplacement du four combi-steamer ;
- mise en conformité des installations électriques selon rapport OIBT ;
- remplacement des vérins électriques de 4 coupoles.

CVE Les Jardins de Prélaz

- réalisation d'un local à poussettes ;
- pose de socles pour les 2 parasols.

CVE de Valency

- remplacement du revêtement de sol du réfectoire et du hall du rez-de-chaussée ;
- mise en conformité des installations électriques selon rapport OIBT ;
- pose d'un portail d'accès à la cour arrière ;
- remise en état des luminaires extérieurs ;
- réfection du carrelage de la cuisine suite rapport du service de l'hygiène.

Vallée de la Jeunesse 1 – Maison de l'enfance

- pose de protections solaires en façade Sud.

Jorat 21 – Halte jeux « Les Gnomes »

- rafraîchissement de la salle de jeux ;
- pose d'un chauffe-eau dans le WC enfants.

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

MISSION

Le service de la jeunesse et des loisirs a pour mission la mise en oeuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse voulue par les autorités lausannoises. Il gère des institutions municipales et agit en partenariat avec de nombreuses associations privées subventionnées afin de garantir des prestations sociales de qualité au profit des enfants et des familles lausannoises. Il lui incombe également d'étudier et de promouvoir des réponses nouvelles à des besoins en évolution. Il est aussi en charge des relations avec plusieurs institutions subventionnées dont la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe

Durant l'année 2009, 17 personnes ont annoncé leur départ (7%) et 29 ont été engagées. En termes de gestion administrative du personnel, le SJL a également enregistré 60 demandes de modification du taux d'activité, soit 26% des collaborateurs-trices. En outre, les démarches administratives nécessaires pour enregistrer des changements de fonctions ou de situations personnelles ont concerné 15% des collaborateurs-trices du SJL.

Personnel fixe (sans apprentis)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration, délégations enfance et jeunesse	23	16.300	25	18.100
Secteur APEMS	148	78.697	148	77.981
Centre pour adolescents de Valmont (CPA)	24	19.350	24	20.200
Secteur Vacances	32	26.250	32	25.950
Total	227	140.867	229	142.231

Mouvements du personnel (sans apprentis)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauches	fin d'emploi
Total	29	17

Motifs des fins d'emplois

Démission	14
Retraite	2
Licenciement	1
Total	17

Répartition hommes/femmes

Le SJL compte parmi ses collaborateurs 65 hommes (28%) et 164 femmes (72%).

Fonctions encadrantes

Dans les fonctions encadrantes pour l'ensemble du service, la répartition hommes/femmes se fait comme suit :

- Secteur APEMS : 86% de femmes, 14% d'hommes.
- Centres de vacances : 100% d'hommes.
- CPA de Valmont : 66% d'hommes, 33% de femmes.
- Secteur administratif : 55% de femmes, 45% d'hommes.

Personnel auxiliaire

En 2009, le SJL a fait appel à quelque 400 personnes engagées avec un statut d'auxiliaire, dans les secteurs suivants :

Secteur Vacances : 42%

Ce sont principalement des moniteurs-trices dans les centres aérés ou dans les camps à la montagne qui sont engagés avec le statut d'auxiliaire. La durée de ces engagements est de quelques semaines par année, essentiellement durant les périodes de vacances scolaires. Les moniteurs-trices auxiliaires secondent les éducateurs dans les activités d'animation et d'encadrement des enfants en vacances. Ils bénéficient de quelques jours de formation leur permettant d'accomplir leur mission avec une connaissance succincte dans le domaine de l'animation pour enfants.

Secteur APEMS : 43%

Les personnes engagées avec un statut d'auxiliaire occupent principalement la fonction de moniteur-trice, voire la fonction d'aide de maison. Elles sont appelées

en renfort dans les APEMS pour des remplacements de collaborateurs-trices en congé maladie, accident ou maternité. En outre, le SJL procède à l'engagement de collaborateurs-trices avec un statut d'auxiliaire, lorsqu'il est nécessaire d'adapter le taux d'encadrement des enfants afin de répondre aux normes définies par la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) ; en effet, en fonction des variations – à la hausse ou à la baisse – du nombre d'enfants accueillis durant l'année scolaire, le SJL doit procéder à l'adaptation de l'équipe encadrante. A relever qu'il n'y a pas de liste d'attente en APEMS et qu'il est ainsi répondu à l'ensemble des besoins des familles lausannoises en matière d'accueil parascolaire des 6-11 ans durant les semaines d'école.

CPA de Valmont : 5%

Principalement des veilleurs-euses de nuit.

Secteur administratif et TSHM : 10%

Les moniteurs qui ont assisté les TSHM dans leurs activités, notamment dans les salles de gym, apparaissent également dans la masse d'auxiliaariat dévolu au secteur administratif.

Politique de formation du personnel

Apprentis

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration, délégations enfance et jeunesse	2	1
Secteur APEMS	2	1
Secteur Vacances	1	2
Total	5	4

En outre, durant l'année 2009, le SJL a soutenu la formation de 13 apprentis-es pour l'obtention d'un CFC ASE en voie adulte.

Le SJL est particulièrement attentif à offrir les meilleures conditions possibles pour ses apprentis-es et étudiants-es en emploi. Pour ce faire, il compte 14 formateurs-trices en entreprise (FEE), 2 experts-es, 3 commissaires et 6 praticiens-nes-formateurs-trices.

Formation continue et formation en emploi

En 2009, 144 personnes ont suivi des cours de formation continue ; 15 personnes se sont engagées dans une formation en emploi, comme suit : 1 praticien formateur, 8 éducateurs-trices EESP, 4 post-grade, bachelor sciences de l'éducation, MAS-HES SO, 1 gestion d'équipe, 1 direction d'institution.

Stagiaires

Le SJL a accueilli 10 stagiaires, leur permettant ainsi de faire connaissance avec le monde du travail, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou dans celui de l'administration.

Emplois temporaires subventionnés

Une personne a pu bénéficier de cette mesure au sein du SJL, dans le domaine de l'administration.

MAISONS DE QUARTIER

La Maison de quartier de Chailly

L'association Maison de quartier de Chailly a été fondée le 19 janvier 2009. Le Conseil de Maison représentant le comité de l'association a été nommé. L'association a pour buts de :

- gérer une Maison de quartier ouverte à tous et pour tous ;
- développer un ensemble de prestations et de projets socioculturels pour le quartier et ses habitants.

L'association œuvre à la mise en réseau et au soutien des partenaires, habitants, institutions et associations du quartier.

La Maison de quartier de Chailly a été inaugurée le 24 avril. Les dernières finitions ainsi que les réparations des défauts cachés se sont encore effectuées sur l'année 2009.

La Maison de quartier de la Pontaise

En 2009, les commissions de construction et des utilisateurs se sont penchées sur l'affinage du projet et ont préparé les documents nécessaires à la demande de crédit de construction à l'intention de la Municipalité et du Conseil communal.

Le projet de construction présente quelques surcoûts importants en raison de renforts nécessaires à la structure et aux normes de ventilation. Le projet de préavis de construction devrait être soumis à la Municipalité et au Conseil communal dans le premier trimestre 2010.

SECTEUR APEMS (ACCUEIL POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE)

MISSION

Le secteur APEMS a pour mission le développement des structures d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), en répondant aux besoins des familles lausannoises pour un accueil de qualité et sans liste d'attente aux enfants scolarisés en CYP1 et CYP2.

Couvrant l'ensemble du territoire lausannois, les APEMS occupent 37 locaux, dont 22 offrent un accueil à temps d'ouverture élargi (maison mère), et 15 qui permettent d'absorber les besoins supplémentaires du midi (antenne).

Adaptations des structures aux besoins

Le nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2009/2010 s'élevait à 2'050, soit 100 inscriptions de plus que l'année scolaire écoulée, et correspond à 45.5% des écoliers lausannois des deux cycles primaires. Cette progression des inscriptions entraîne des adaptations pour chaque prestation (matin, midi et après-midi) en terme de personnel et de locaux. Le SJL a répondu à l'ensemble des demandes en adaptant sa capacité d'accueil parascolaire.

En 2009, les APEMS offrent 1'530 places d'accueil qui se déclinent par prestation comme suit :

Matin :	468	(+48)	=	11% d'augmentation
Midi :	1'530	(+60)	=	4% d'augmentation
Après-midi :	924	(+132)	=	17% d'augmentation

Augmentation de la capacité d'accueil par site

APEMS	Matin	Midi	Après-midi
Barre	+12		
Bois-Gentil (municipalisée dès le 1 ^{er} janvier 2009 [anciennement Midi-Stop])	+24		+36
Boissonnet	+12	-12	
Bourdonnette		-12	-12
Coteau-Fleuri	+12	+24	+12
Centre pluriculturel d'Ouchy		-12	
Entre-Bois	+12	+24	+12
Jardins de Prélaz			+12
Mon-Repos (ancienne antenne de Chailly)		+12	+12
Montoie		-12	
Montriond	+12	+12	
Pierrefleur		+24	+24
Pontaise		-12	
Prélaz		+12	
Vanil			+24
Vers-chez-les-Blanc		+24	+24

Pour permettre de répondre à la fluctuation des demandes, notamment à midi, l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil a été mise en place à :

- l'APEMS de Prélaz (antenne à la paroisse St-Joseph : +12 places) ;
- l'APEMS d'Entre-Bois (antenne à la paroisse St-Amédée : +24 places) ;
- l'APEMS de Pierrefleur (antenne à la paroisse St-Esprit : +24 places).

La création d'une UAPE dans les locaux de l'antenne de Mon-Repos ainsi que l'augmentation des demandes de fréquentation les matins et après-midi dans ce secteur ont nécessité la création d'une nouvelle structure à temps d'ouverture élargi. En effet, jusqu'alors rattachée à Chailly, cette antenne était ouverte les midis pour 24 enfants jusqu'en 2008. Le déménagement dans le centre paroissial de Chailly-La Cathédrale (av. Charles-Secrétan 2) a eu lieu durant les vacances de Pâques 2009. Ces nouveaux locaux permettent aujourd'hui d'accueillir jusqu'à 60 enfants pour couvrir les besoins d'accueil dans ce secteur.

En revanche, compte tenu de la diminution des demandes dans le quartier de la Bourdonnette, l'APEMS de ce dernier est aujourd'hui rattaché à celui de Malley. En effet, faute d'inscriptions les matins et les après-midi, seule la prestation de midi pour 12 enfants est maintenue.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

Politique de formation

Le personnel APEMS bénéficie de la politique active du service favorisant l'accès à une formation de base. Ainsi, depuis la création de la nouvelle formation CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) en 2007, les membres du personnel APEMS sans qualification reconnue dans le domaine de l'enfance voient leurs perspectives d'amélioration de compétences s'accroître.

En 2009, le secteur APEMS trouve parmi son personnel éducatif :

- 12 moniteurs-trices en formation CFC ASE dont 7 ont démarré cet automne ;
- 4 éducateurs-trices en formation en cours d'emploi de type ES-HES.

Le renforcement du personnel qualifié ainsi mis en place permet non seulement d'accroître la qualité des prestations en améliorant les compétences du personnel, mais répond également aux exigences de la LAJE en terme de taux d'encadrement du personnel qualifié.

Toujours ouverts aux stagiaires, les APEMS ont accueilli en 2009 :

- 12 jeunes venant découvrir le métier d'assistant-e socio-éducatif-ve ;
- 1 jeune dans le cadre d'un pré stage en vue d'une inscription à l'EESP ;
- 1 stage organisé conjointement avec l'organisme d'intégration (IPT).

Informatisation des APEMS

La responsabilité d'offrir un accueil de qualité en toute sécurité nécessite une rigueur et une organisation sans faille, notamment lors d'absences imprévues pour raisons de maladie ou d'accident. Pour mémoire, nous rappelons ici que le taux d'encadrement fixé dans le cadre de référence de l'accueil de jour est d'un adulte pour 12 enfants.

Les offres d'emploi étant centralisées à Chauderon, un programme informatique a été créé afin que les responsables APEMS puissent bénéficier, en ligne, d'un accès à la liste du personnel disponible (encadrant et aide de maison). La création de ce nouvel outil a nécessité un gros travail de saisie et de mise en application notamment pour :

- saisir toutes les données du personnel disponible pour des remplacements ;
- réunir les données permettant une gestion interactive entre Chauderon et l'ensemble des structures ;
- assurer une mise à jour des informations en temps réel.

Cette nouvelle application qui est encore en test, passe par Internet et peut être utilisée depuis toutes les structures d'accueil lausannoises.

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

Soumis à une autorisation d'exploiter délivrée par le SPJ depuis la votation de la LAJE en 2006, les APEMS répondent à l'ensemble des critères posés dans les directives pour l'accueil de jour des enfants. L'adaptation des surfaces d'accueil (2 m² par enfant), la qualification du personnel, le taux d'encadrement (1 adulte pour 12 enfants) et le concept lausannois de l'accueil parascolaire sont reconnus par le SPJ. L'ordonnance de cette loi est prise en compte dans le développement des structures décrites plus haut et une information régulière circule entre les deux services (SPJ-SJL).

Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Membres du RéseauL, les APEMS bénéficient de deux types de subventionnement :

- *Subventionnement ordinaire* : la FAJE accorde une aide financière calculée en fonction de la masse

salariale (16% en 2009) du personnel éducatif des structures d'accueil membres du réseau.

- *Subventionnement au titre d'aide au démarrage* : accordée en raison de l'augmentation de l'offre de Vers-chez-les-Blanc et de l'Ancien-Stand.

OFAS-subventions d'aide au démarrage

En 2009, une aide financière sur 3 ans a été accordée pour les APEMS de Vanil et Chailly (2^e année), ainsi que pour l'Ancien-Stand et Vers-chez-les-Blanc (1^{ère} année).

SECTEUR VACANCES

MISSION

Organisation, mise en œuvre et développement des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires. Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées des APEMS et du secteur vacances des solutions d'accueil pour 52 semaines, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées FASL et CVAJ sont mandatées par le SJL pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

Coordination de l'offre d'accueil vacances 7-15 ans au niveau lausannois

Initié par la cheffe de service en 2008, ce projet de coordination est en phase de réalisation. Rappelons qu'il réunit le SJL, la FASL et le CVAJ autour des objectifs suivants :

- développer une offre d'accueil globale, adéquate et différenciée en réponse aux besoins des enfants et des familles ;
- faciliter/simplifier l'accès aux activités pour toutes les familles ;
- harmoniser les tarifs, les informations, les conditions de formation et de travail du personnel d'encadrement ;
- anticiper l'évolution de la demande.

Le portail Internet www.lausanne.ch/jeunessevacances ainsi que deux imprimés annuels présentent désormais l'ensemble des prestations d'accueil pendant les vacances scolaires.

À l'exemple du terrain d'aventure éphémère de la place du Tunnel, de la roulotte enchantée et des places au soleil, les activités en accueil libre (sans inscription) ont le vent en poupe. Suivant le degré d'autonomie de l'enfant, elles sont préférées aux accueils à la semaine (camps, centres aérés) répondant eux à un besoin de garde.

La coordination considère que les compétences parentales pour aménager les vacances des enfants sans l'aide de la collectivité doivent être reconnues ; dans ce sens les activités de vacances de la Ville de Lausanne offrent un complément aux vacances organisées dans le cadre familial.

Centres aérés urbains (CAU)

Rappelons qu'il s'agit d'une formule d'accueil de proximité introduite en 2005. Facile d'accès et mobile, chaque centre aéré urbain accueille douze enfants de 8h00 à 18h00 à l'APEMS du quartier, en privilégiant les activités de plein air, de découverte et les excursions.

En 2009, leur capacité d'accueil a encore été augmentée de 50%, passant de 216 à 324 places.

Les CAU sont présents sur les sites des APEMS de Coteau-Fleuri, Montriond, Malley, Jardins de Prélaz et Entre-Bois. En octobre 2010, il est prévu d'en ouvrir à Chailly, La Barre et Pierrefleur.

Plébiscitée par les familles, cette prestation poursuit son développement sur des périodes et dans des lieux où les centres d'animation socioculturelle de la FASL n'offrent pas de prestation équivalente. En 2009, les CAU comptabilisent 1'536 journées/enfant, ce qui représente 4.5 fois plus qu'en 2006.

Centre aéré de l'Arzillier

Ouvert six semaines en été dans les locaux des classes vertes à Epalinges. Sa fréquentation est en hausse de 6.2% par rapport à l'an dernier, malgré le développement des CAU et des activités des centres de la FASL.

En 2009, le m2 a facilité l'accès des enfants à l'Arzillier, un-e moniteur-trice étant présent aux stations pour accompagner chaque groupe.

En collaboration avec Solidarité-Handicap, l'Arzillier accueille également des enfants handicapés.

En plus des activités et des ateliers de sport, de jeu, de découverte et d'expression, les enfants ont contribué par la réalisation de grands tableaux peints, à la décoration de l'exposition « On a marché sur la lune », dans le cadre du Comptoir Suisse.

Centres à la montagne

Les trois maisons de la Ville ont accueilli 3'924 enfants lausannois ainsi répartis :

- 71% en camps scolaires, soit 14'729 journées/enfants ;
- 27% en camps de vacances, soit 5'599 journées/enfants ;
- 1.5% en camps de musique (orchestre des collèges et gymnases lausannois, de l'école sociale de musique et banda des écoles), soit 456 journées/enfants.

L'organisation de séminaires et la mise à disposition des locaux à des groupements lausannois occupent le 0.5% restant.

Objectifs des camps scolaires :

- contribuer à une bonne structuration du groupe classe par des activités collectives permettant aux élèves et aux enseignants de mieux se connaître ;
- sensibiliser les élèves à un environnement social, culturel, géographique et naturel différent, au moyen d'expérimentations pratiques, en lien ou non avec le programme scolaire.

Objectifs des camps de vacances :

- offrir un cadre de ressourcement et de détente à l'enfant en vacances,

- contribuer à son développement et à son épanouissement par des activités variées de plein air, de découverte, de sport et d'expression.

Pour ces deux types d'accueil, les équipes d'animation présentent un cadre et des règles de vie en collectivité basés sur le respect de soi et des autres.

La Barboleusaz à Gryon

L'intérêt pour les camps à la Barboleusaz auprès des enseignants et des familles se maintient. Tous les camps scolaires et de vacances sont complets.

Les enseignants sont nombreux à apprécier la formule proposée à la Barboleusaz : l'enseignant établit son propre projet de camp, l'animateur vient en soutien et conseille pour les activités et les actes de la vie quotidienne du groupe.

Autres éléments marquants :

- Camps de vacances à thème : expression visuelle en juillet et expression théâtrale en août, avec l'engagement de moniteurs étudiants en art visuel et comédiens professionnels.
- Organisation de portes ouvertes en août : ouverture de la maison aux autorités et à la population de Gryon ; invitation au personnel administratif de la DEJE en juillet.
- Création d'un couvert sur l'entrée ouest du bâtiment.

Les Chevalleyres à Blonay

Plus proche de Lausanne, les Chevalleyres sont particulièrement appréciés des plus jeunes enfants en vacances (6-8 ans) ainsi que des classes primaires durant les camps scolaires. La large fourchette d'âge proposée pour les camps de vacances permet l'accueil de fratries, réduisant ainsi les problèmes de garde pour les parents qui travaillent.

Malgré un environnement s'urbanisant peu à peu, les Chevalleyres disposent de bonnes possibilités d'activités que les enfants ne peuvent pas pratiquer en ville (par exemple : ski de piste et de fond, excursions, raquettes à neige). Les sports et les jeux d'équipe, le tir à l'arc et d'autres activités créatrices complètent l'offre de loisirs.

Autre élément marquant :

- Effort de formation du personnel : deux collaborateurs ont terminé leur formation d'assistant socio-éducatif, une collaboratrice a débuté une formation ES, une apprentie ASE 1^{ère} année a été engagée, et une collaboratrice est en formation de praticienne formatrice. De plus, les Chevalleyres ont accueilli deux stagiaires HES.

Le Planemard à Château-d'Oex

Les enfants profitent des liens entretenus par le Planemard avec la population locale pour toutes les activités de découverte. Tant pour les camps scolaires que pour les séjours de vacances, l'équipe du Planemard a également développé son offre d'activités en rapport avec l'environnement, le développement durable, les énergies renouvelables et la problématique des déchets.

Les activités sportives et de jeux collectifs ainsi que l'expression artistique ont également une place importante. La richesse de l'environnement local a favorisé le

développement de camps à thème : avec des chiens de traîneaux, camps de théâtre et camps de montagne avec initiation à l'escalade et à la spéléologie. Ces séjours de vacances s'adressent aussi aux 13-15 ans.

Autres éléments marquants :

- Nouvelles activités d'éveil scientifique, notamment sur l'énergie. Construction et programmation de robots électroniques.
- Création par les enfants d'un sentier didactique et d'un jardin potager, plantation d'arbres fruitiers.
- Nouvelles activités théâtrales et musicales, prolongées à Lausanne pour les participants les plus intéressés.
- Activités communes avec les colonies des villes de Vevey et Pully.
- Nouvelles destinations pour l'activité « nuit à l'alpage ».
- Problèmes de ventilation de la cuisine et d'infiltrations d'eau par les toitures en hiver en voie de résolution.

Passeport vacances

47 communes sont membres de l'Association pour le passeport vacances de la région lausannoise (APVRL). La Ville est chargée de toute l'infrastructure administrative de l'APVRL, de la coordination, de la communication et de la logistique nécessaire à la mise en œuvre des 300 thèmes proposés.

Ces activités présentées aux jeunes sont sélectionnées par le comité en fonction de critères qualitatifs (enfant acteur et non consommateur, activités de loisirs favorisant le développement de l'enfant, découverte de métiers, de savoir-faire et de technique d'expression, activités sportives et culturelles). La totalité des frais de fonctionnement est répartie entre les communes au prorata du nombre de passeports vendus.

Une édition spéciale du passeport vacances a eu lieu en 2009 à l'occasion de son 30^e anniversaire, jubilé mis à profit pour créer le site Internet du passeport www.apvrl.ch et améliorer les conditions d'accès aux activités (information, transports, durée des activités, annonce en cas d'annulation).

Une grande fête à Sauvabelin a eu lieu le 15 août, réunissant les jeunes participants, les organisateurs ainsi que des représentants des communes membres pour une journée festive et conviviale, ponctuée de jongleries, acrobaties, musique, démonstrations de roue acrobatique, twister géant, ateliers de bricolage, etc.

La réussite de cette édition spéciale 2009 est à attribuer en grande partie au travail et à l'investissement personnel du coordinateur du passeport vacances, ainsi qu'au comité de l'APVRL.

D'ordre général, on peut retenir des prestations de vacances 2009 :

- un équilibre de l'offre et de la demande : toutes les demandes des familles pour des prestations de vacances ont reçu soit une réponse positive soit une proposition équivalente ;
- la pertinence de l'offre répondant à un besoin de garde de 8h00 à 18h00, en particulier pour les plus jeunes enfants de 7-9 ans ;
- la confirmation de l'intérêt des familles pour des formules d'accueil souples, proches de chez elles et de durée variable, à l'exemple des centres aérés urbains et de l'accueil libre des centres de la FASL ;

- une augmentation de fréquentation par rapport à 2008 de l'ensemble des prestations vacances :
 - Centre aéré de l'Arzillier +6.2%
 - Camps des centres à la montagne +1.4%
 - Passeport vacances +10.3%

Les fluctuations de fréquentations observées ces dernières années montrent que les conditions économiques et l'évolution des habitudes des familles dans l'organisation de leurs vacances sont difficilement prévisibles.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

MISSION

La délégation à l'enfance a pour mission de développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques, de susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur et d'établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

La 3^e édition de Pousses Urbaines « Culture, ouvre-toi ! »

La Ville de Lausanne offre une riche panoplie d'événements et de prestations culturels en faveur des enfants. Mais ces propositions sont-elles vraiment accessibles à tous les jeunes habitants ? Comment vivent-ils ou non ces différentes facettes de la culture ? Et au fond à quoi leur sert la culture ?

Afin d'amener des éléments de réponse, Pousses Urbaines a donné la parole à des enfants entre 7 et 13 ans issus de 5 APEMS et de 2 structures scolaires (une classe de 4^e et 3 classes d'accueil). À cette occasion, 7 institutions culturelles et 7 structures enfantines ont mis sur pied ensemble des ateliers visant à permettre à des enfants de :

- découvrir des lieux mais aussi des gens qui les font exister ;
- partager leurs découvertes.

Théâtre, musée, opéra, musiques actuelles, cinéma, livres, danse ont été ainsi apprivoisés afin de proposer un parcours inédit durant lequel des enfants ont ouvert au public, pendant une journée, les portes de 7 lieux de la culture.

Conseils d'Enfants

Un bon rythme de croisière s'est instauré au Conseil d'Enfants de Prélaz en partenariat avec les acteurs du terrain, animateurs socioculturels et l'association du quartier principalement, mais également grâce à la création de réseaux avec d'autres intervenants dans la prise en charge des enfants, tels que les APEMS et l'école notamment. Dans le cadre de ce Conseil, les enfants ont été associés aux discussions avec les habitants concernant la rénovation de la place de jeux de St-Marc.

Des démarches d'approche et de collaboration ont été entreprises, en particulier avec la FASL. Elles vont permettre la création imminente de conseils dans le quartier des Bossons et dans celui de Chailly. Parallèlement, une signalétique est en train de se concevoir.

Les contacts avec des homologues dans différentes villes de Suisse, de manière plus soutenue à Genève et à Berne, se sont poursuivis avec la participation à la journée annuelle des différents responsables des Parlements et Conseils d'Enfants en Suisse, dont Lausanne est le seul représentant de Suisse romande.

Démarche UNICEF « Commune amie des enfants »

La Ville de Lausanne a choisi d'adhérer à l'initiative de l'UNICEF visant à soutenir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au niveau communal. Cette démarche, dont l'objectif est d'améliorer l'environnement des enfants, offre également la possibilité aux communes suisses, dans un premier temps, de dresser un bilan. Les communes qui le désirent peuvent ensuite poser leur candidature pour l'obtention du label « Commune amie des enfants ». Cette distinction, qui profite en premier lieu aux enfants et aux jeunes, procure aussi à l'ensemble de la commune une qualité de vie meilleure.

La première étape s'est achevée avec l'envoi d'un questionnaire recouvrant les différents secteurs de l'administration : formation, structures d'accueil extrafamiliales et parascolaires, protection de l'enfance et de la jeunesse, santé, loisirs, habitat, environnement de l'habitat et circulation routière. C'est sur cette base que l'UNICEF rendra son rapport d'évaluation.

« Un pas vers l'autre »

« Un pas vers l'autre » a pour mission de mettre en avant le dialogue interculturel impliquant les enfants de 3 à 12 ans dans le cadre des structures d'accueil de la Ville. La délégation à l'enfance porte ce projet en partenariat avec le service de la petite enfance, le secteur des APEMS, le service des écoles et le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés. Ce projet vise à :

- souligner la diversité culturelle dans ses dimensions interactives et positives ;
- valoriser les actions développées quotidiennement par les équipes (éducatives ou enseignantes) et à favoriser la rencontre de l'autre sous toutes ses formes.

Afin de toucher un plus large public et d'encourager synergies et initiatives, le but au printemps 2010 est de rendre visible « Un pas vers l'autre » par différents biais : exposition, affichage, brochures, traces pérennes sur le macadam lausannois.

Casuel

Durant 2009, le Festival Les Urbaines et le préau du collège de Coteau-Fleuri ont été soutenus par le casuel enfance.

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

MISSION

La délégation à la jeunesse a pour mission :

- de développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation ;
- d'assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse ;

- d'établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse ;
- de participer et d'appuyer les projets des 13-25 ans ;
- de coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs, des animateurs de la PJB et du médiateur sportif ;
- de gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes.

Après plus de 20 ans au service de la jeunesse de notre ville, M. Claude Joyet a pris sa retraite le 1^{er} avril 2009.

M. Tanguy Ausloos a été choisi pour lui succéder au poste de délégué à la jeunesse. Issu du milieu culturel lausannois, il a œuvré de nombreuses années dans différentes associations et a participé à plusieurs projets tels que « la Dolce Vita », le « Festival des Urbaines », la création de « E la Nave va », la Fédération Suisse des Clubs de Musiques Actuelles, « Petzi ».

EVÉNEMENTS MARQUANTS

Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Un montant de Fr. 39'700.- a été attribué à 12 projets différents de jeunes Lausannois parmi lesquels : « European Concrete Battle » (break dance), « Street & Bowl Contest » (roller), « S'il te plaît réveille le monstre qui est en toi » (expo d'arts plastiques), « Sas de décompression » (animation insolite), « Festival Impetus » (musiques actuelles), Association Kali (football féminin), Association Rerezent.ch (site Internet hip-hop), Orchestre « Quipasseparlà », (musique classique), etc.

Casuel

Ce sont 20 subventions ponctuelles, pour un total de Fr. 44'919.-, qui ont été données à des projets ou événements émergents aussi divers et variés que : JDS Events (break dance), la Galerie 1m³, un projet de skateboard, l'Official Streetball League (basket de rue), la réalisation d'un clip musical de prévention, le Stormfest Festival (heavy metal), etc.

Activités spécifiques du délégué

Des rencontres trimestrielles réunissent la délégation jeunesse avec les services écoles primaires et secondaires, parcs et promenades, sports et police, et la délégation enfance, pour harmoniser les actions à mener. Pour sa part, le délégué à la jeunesse rencontre cinq fois par année les délégués romands, soit 15 personnes représentant 9 villes et 3 cantons.

Gestion et suivi des 19 locaux de répétition pour groupes de musiques actuelles. De plus, participation du délégué à la création de 9 nouveaux locaux de musique sis à la Borde 49 bis, en collaboration avec le service d'architecture.

Participation à la mise en place de projets avec différents services de la Ville dont le service des parcs et promenades (aménagement de la jetée d'Osches pour les skaters) et les Services industriels (décoration de bornes électriques avec des jeunes graffeurs).

Participation à différentes commissions, telles que Bus Pyjama, Conseil des transports de la région lausannoise, et Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT).

Permanence Jeunes Borde (PJB)

Dès son ouverture en 2008, les deux éducateurs de la PJB accueillent une cinquantaine d'enfants et d'ados, de 10 à 25 ans, et des adultes (parents et habitants du quartier).

Des animations variées ont été proposées aux jeunes : récolte de fraises et confection de confitures, sortie à Vallorbe avec activité de pêche et visite d'un parc animalier, participation des adolescents à la fête de quartier organisée en collaboration avec l'AICLA (Association interculturelle laïque et apolitique du quartier) et le Centre de loisirs de la Cité. De nouvelles activités ont été offertes par les animateurs au sein de la PJB : initiation à la musique, création d'une bibliothèque, pratique d'une discipline circassienne, équilibre sur un fil de fer, etc. Durant toute l'année, différents événements rythment cet espace d'accueil.

Travail social de proximité (TSP) et activités des quatre travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

Activités sportives 2009

Cette année encore, la mise à disposition, pour les jeunes, de salles de sport dans les quartiers se profile comme un bon moyen de combattre l'ennui et d'atténuer certaines tensions. Il n'est plus à démontrer que le sport peut être un formidable outil de travail social et d'intégration.

Les TSHM offrent en moyenne 28 heures hebdomadaires dans différents lieux de la ville (St-Roch, Béthusy, Grand-Vennes, Montoie et locaux de l'Association SPort'ouverte). L'offre s'étoffe durant les vacances scolaires.

Ces activités représentent 30 week-ends d'occupation, soit quelque 1'150 heures annuelles, y compris les ouvertures durant les vacances scolaires. Par ouverture, environ 40 jeunes fréquentent ces activités gratuites. Ils émanent de pratiquement tous les quartiers de la ville.

Ateliers d'Arts Urbains

L'octroi de deux murs, au Flon et dans le sous-passage de Chauderon, a permis aux TSHM d'organiser une nouvelle édition des Ateliers d'Arts Urbains, durant les vacances d'automne. Outre l'atelier de graffiti, qui permet d'effectuer de la prévention auprès du public cible, de nouvelles activités ont été proposées lors de cette édition 2009 : des ateliers de DJing (en partenariat avec le Romandie) et des ateliers de vidéo.

De plus, les TSHM ont été sollicités par la FNAC pour organiser avec des jeunes la réfection de la fresque de la Place Bel-Air.

Interventions dans les quartiers

Centre ville

Cette année, les TSHM ont constaté que certains jeunes ne s'identifient pas ou n'ayant aucun sentiment d'appartenance à leur quartier se retrouvent régulièrement sur des places au centre ville : Bel-Air, Chauderon, St-Laurent, Flon et Montbenon. Une attention particulière a été portée à ces jeunes.

Grand-Vennes

Suite aux nombreux problèmes rencontrés durant les années 2008 et 2009 (incivilités, déprédations, intimidations et actes de violence), de nombreux contacts ont été pris avec les jeunes et différents acteurs du quartier (habitants, centre d'animation, service des sports, concierges, etc.).

Pour suppléer au manque de structures pour l'accueil des 14 à 20 ans, une salle de sport a été mise à disposition, ce qui a permis d'atténuer les tensions perceptibles dans le quartier.

Bellevaux

Participation aux multiples séances de réseau afin de répondre au mieux aux différentes problématiques du quartier. Présence régulière et renforcement du lien avec les jeunes et les différents partenaires du quartier.

Malley – Montelly

Plusieurs jeunes du quartier ont réintégré le centre. Les TSHM qui avaient réussi à établir un lien de confiance avec ces jeunes ont effectué des démarches en collaboration avec le centre de loisirs et autres partenaires du quartier.

Ancien-Stand

Suite aux nombreux problèmes rencontrés avec les jeunes du quartier (incivilités, déprédations et intimidations), différentes actions ont été menées : prise de contact avec les jeunes et le réseau (centre d'animations, service des parcs et promenades, concierge, etc.), observation, état des lieux du quartier. Projet de rénovation d'un espace communautaire avec les jeunes et le service des parcs et promenades. La collaboration avec le centre d'animation donne aussi lieu à de nouvelles ouvertures d'une salle de sport pour les jeunes.

Les actions préventives

Parc Bourget – fêtes de promo

Dans le cadre des actions de prévention menées depuis 2007 en collaboration avec le service de santé des écoles et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), il a été constaté, lors de cette dernière édition, que les jeunes se sont aussi réunis dans d'autres parcs de la ville (Montbenon, etc.).

Actions menées : 7 présences (météo exécrable) de 20h à 02h sous forme de prévention (distribution de bouteilles d'eau, de sacs poubelles, de préservatifs, mise en place d'un lien avec le bus Pyjama).

Par ailleurs, une nouveauté a été introduite cette année : une équipe de jeunes a participé aux nettoyages des espaces verts le lendemain des fêtes de promo. Cette action a été menée en collaboration avec le service des parcs et promenades.

Soutien individuel

Les TSHM ont constaté une augmentation des demandes de soutien de la part des jeunes : formation, stages, apprentissage, logement, aide dans les démarches administratives, etc. Les TSHM y ont répondu en mettant en place le réseau adéquat autour de la personne, incluant les divers acteurs sociaux.

Travail en réseau

- participation aux séances des Travailleurs Sociaux de Proximité - TSP Vaud ;
- café rencontre des structures d'insertion professionnelle, Lausanne ;
- TSHM Romands ;
- groupe de recherche sur la santé des adolescents, CHUV ;
- réponses à plusieurs demandes concernant des études, des recherches et des mémoires sur les pratiques du travail social hors murs (EESP, UNIL, etc.).

Médiateur sportif

Promu conjointement par trois services de la Ville (jeunesse et loisirs, sports, sécurité sociale), le projet de médiation a été conçu afin d'offrir un appui socio-éducatif aux clubs sportifs confrontés à des difficultés dans la formation des jeunes. Entré en fonction en mai, le médiateur sportif articule son intervention autour de trois axes principaux :

- *prévention* : dans le but de faciliter l'identification de comportements à risque (violence, dépendances, racisme, etc.) et développer des stratégies de réponse ;
- *médiation* : afin d'intervenir en cas de crise et contribuer à la recherche d'une solution viable à la fois pour le jeune et pour le club ;
- *orientation* : pour aiguiller les jeunes vers des structures sociales en relation avec leurs difficultés et proposer aux formateurs-trices des modules de formation continue.

Après une phase initiale de prise de contact et de présentation, les premières demandes de soutien sont tombées en automne. Essentiellement issues du milieu du football, elles ont donné lieu à des interventions auprès de jeunes en difficulté (résolution de conflits, accompagnement social et soutien à la parentalité) et à des temps d'échanges avec les entraîneurs. Des projets de prévention et de promotion de la santé verront le jour en début 2010.

INSTITUTIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

MISSION

La mission du CPA consiste à accueillir, à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des adolescents-es âgés-es de 14 à 18 ans, en milieu fermé et pour de courts séjours, dans le cadre de peines et mesures de privation de liberté prises à leur rencontre par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et autres cantons) ou l'autorité civile (Service de protection de la jeunesse, Office du tuteur général).

Fréquentation

L'augmentation pondérée des journées par rapport à 2008 est de 12.3%.

Après deux années consécutives de baisse, l'exercice de cette année enregistre une forte augmentation du taux

d'occupation (celui-ci devenant le troisième plus important dans l'histoire du CPA).

Sur le plan qualitatif, on observe que le nombre de jeunes accueillis est resté quasi identique mais que les séjours ont été en moyenne significativement plus longs. Cette évolution n'est pas surprenante dans la mesure où la baisse du nombre de détentions préventives (séjours par nature assez courts) s'est confirmée, libérant ainsi une capacité d'accueil supplémentaire pour des mandats de plus longue durée tels que les observations et les gardes provisionnelles (il est à relever par exemple que le nombre d'observations effectuées en 2009 a augmenté de 40% relativement à la moyenne des 10 dernières années). Nous devons nous attendre à une confirmation de cette tendance pour l'année qui vient.

Entrées	2008	2009
Jeunes filles	122	120
Jeunes gens	345	350
Total	467	470

Journées	2008	2009
Jeunes filles	1'065	1'228
Jeunes gens	3'663	4'084
Total	4'728	5'312

Événements marquants

L'année 2009 a vu l'élaboration d'un projet de transformation importante du bâtiment, qui devrait aboutir à la soumission à la Municipalité et au Conseil communal d'une demande de crédit de construction, dans la perspective des objectifs suivants :

- mise en conformité des locaux avec les normes OFJ régissant les établissements pour mineurs ;
- adaptation du bâtiment pour faire face aux missions futures du CPA telles qu'elles ont été redéfinies ce printemps par l'organe cantonal de surveillance ;
- mise aux normes techniques (isolation, hygiène) du bâtiment.

Les négociations sur la prise en charge financière des travaux ont été initiées et sont encore en cours.

Sur le plan des relations extérieures, relevons que le CPA a accepté de participer à différentes recherches socio-éducatives. Par ailleurs, le centre a accueilli un nombre élevé d'organismes intéressés par ses activités (parmi ceux-ci, une délégation de magistrats d'Abu Dhabi et un groupe de responsables de structures pénitentiaires de la Fédération de Russie).

Personnel

Après deux années marquées par des rotations importantes de personnel, l'équipe pluridisciplinaire du CPA s'est stabilisée puisqu'un seul mouvement a eu lieu en 2009.

FONDATION POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (FASL)

MISSION

LA FASL a pour mission de mettre en œuvre la charte lausannoise de l'animation socioculturelle voulue par la Ville de Lausanne, qui définit la nature de l'animation

socioculturelle, le rôle des centres, et le rôle des animateurs. Ainsi, la Fondation encourage l'intégration sociale en veillant à ce que chacun puisse participer activement à la vie de son environnement, sans exclusion pour des raisons culturelles, financières, politiques, religieuses, d'âge, de sexe ou de handicaps. Elle s'efforce d'offrir à la population des occasions d'affirmer et de développer des capacités à vivre en société dans le respect de tous et en favorisant les échanges entre les âges et les cultures. Elle agit aussi dans le domaine de la prévention sociale, propose et soutient des occasions de développer des formes de solidarité afin d'améliorer l'environnement social et d'éviter l'exclusion.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

- Organisation d'une journée de formation relative à la question du rôle des centres socioculturels dans le processus d'intégration des jeunes migrants.
- Mise en place d'un groupe de projet « jeunes adultes » : attentif au malaise que vit une catégorie de jeunes adultes (18-25 ans), ce groupe réfléchit à un accueil différencié.
- 10^e anniversaire de la Maison de quartier de Sous-Gare.
- Inauguration des locaux du centre d'animation de Prélaz.
- Adoption par le Conseil de fondation d'un descriptif de la fonction d'intendant.
- Protocole d'accord transitoire conclu avec le SSP prévoyant une dotation compensatoire accordée aux équipes qui accueillent des collaborateurs en formation en cours d'emploi.
- Membre du Comité de la nouvelle association « Caravane interculturelle ».
- Mise en place d'un pool d'intervenants / superviseurs ayant pour but d'offrir un soutien aux équipes sur :
 - cadre de référence
 - organisation du travail
 - relation avec le public
 - relation entre membres de l'équipe et/ou professionnels et comités.
- Rénovation du Centre des Boveresses et inauguration d'une fresque artistique en trompe l'œil sur chacun des murs extérieurs, exécutés par de jeunes artistes graffeurs sur le thème de la ferme.
- Réalisation d'un Terrain d'Aventure éphémère sur la Place du Tunnel, du 6 juillet au 21 août, pour offrir au cœur de la ville un espace de créativité, de construction et de jeu à explorer.
- Inauguration de Young Power, projet visant à alimenter l'éclairage d'un terrain multisport alimenté à l'énergie humaine fournie par un engin à pédales relié à un générateur.
- Politique de communication :
 - 2 nouvelles publications (« Garde-moi », dépliant annuel mentionnant les centres socioculturels et leurs principales activités et « Regarde-moi », dépliant trimestriel déclinant spectacles, événements, camps, etc.);

- site Internet : mise en place de nouvelles fonctionnalités, d'un nouveau moteur de recherche, mise en ligne des films produits par la FASL, etc. ;
- dans le cadre de l'émission de la FASL, réalisation du film « Otilia, Lausanne danse ».

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

MISSIONS

Les principales missions du Service des écoles peuvent être résumées comme suit :

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire, en coordination avec les directions des établissements scolaires ;
- gérer les tâches transversales relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : fichier des élèves, inscriptions, centre de ressources pour élèves allophones, coordination régionale des ressources ;
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, gestion fiduciaire et gestion informatique ;
- assurer la mise en place et prévoir l'organisation et le soutien logistique au Conseil et aux Commissions d'établissements ;
- gérer les activités parascolaires directement liées aux activités scolaires : organisation et gestion des devoirs surveillés, gestion des réfectoires secondaires et encadrement, manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités parascolaires et pédagogiques (prêt d'équipement, fermes pédagogiques, orchestre et corps de musique, etc.) ;
- gérer les transports scolaires (abonnement de bus et Pédibus) ;
- gérer les infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations ;
- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel.

À cet effet, le service compte une direction, qui comprend notamment la gestion des tâches administratives transversales, et trois secteurs : *le secteur scolaire, le secteur parascolaire et le secteur bâtiments*. Le secteur scolaire est placé sous la responsabilité directe du chef de service, l'adjoint au chef de service est responsable de la gestion financière et des RH, deux adjointes sont responsables du secteur parascolaire et un adjoint est responsable des bâtiments.

INTRODUCTION

L'année 2009 aura été marquée essentiellement par l'aboutissement de trois dossiers centraux pour le service des écoles et la DEJE en général :

- après l'adoption par le Conseil communal le 21 avril 2009 du règlement du Conseil d'établissements (préavis N° 2008/46 du 22 octobre 2008), l'année aura été consacrée à la mise en oeuvre complète du processus d'élection des 48 membres du Conseil et des quelque 240 membres des Commissions prévues dans les 12 établissements scolaires de Lausanne. Un des points importants du programme de législature 2006/2011 pour la DEJE est ainsi réalisé, puisque ce nouvel organe sera entièrement opérationnel au printemps 2010 ;
- la finalisation, puis l'adoption par le Conseil communal le 10 novembre 2009, du préavis instituant une « nouvelle politique en matière de transports scolaires et d'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics » ;
- la réussite, dans les délais prévus, de la mise au point d'un nouveau logiciel de gestion des élèves et des classes, appelé LAGAPERL, destiné à assurer la rentrée scolaire 2009 et à poursuivre la gestion coordonnée des établissements. Ce logiciel a également servi de base à de nouveaux outils de gestion informatique pour des prestations communales, telles que la gestion de l'attribution de abonnements Mobilis et la planification scolaire.

ORGANISATION ET EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprenti)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	436	183	423	180

La diminution de l'effectif global est principalement due aux fluctuations qui interviennent entre décembre et janvier pour les surveillants de devoirs et le personnel de nettoyage. En effet, pour ces deux fonctions, les titulaires sont engagés à titre d'auxiliaire pendant quelques mois, avant de bénéficier du statut de personnel fixe. À fin décembre 2009, 16 postes de surveillants de devoirs surveillés, soit l'équivalent de 2 ept, ainsi que 3 postes de nettoyeuses, soit l'équivalent de 1 ept, étaient occupés par du personnel auxiliaire. Ces postes seront régularisés dans le courant de l'année 2010.

Le personnel féminin représente 83% de l'effectif du service. 87% de l'effectif total est constitué par des postes à temps partiel.

Apprenti

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Total		1		1

Par ailleurs, le service accueille en permanence 3 apprentis du pool des apprentis géré par le service du personnel.

Mouvements du personnel (sans apprenti)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauches	fin d'emploi
Total	33	25

Motifs des fins d'emploi

Démission	13
Retraite	9
Licenciement	3
Total	25

Personnel administratif

- 17 personnes travaillent à Chauderon ;
- 45 personnes (secrétaires et bibliothécaires) sont rattachées aux directions des établissements scolaires.

Personnel d'entretien et réfectoires

- 68 concierges et 117 nettoyeuses ;
- 11 cuisinières ou aides de cuisine.

Devoirs surveillés et divers

- 151 surveillants-es de devoirs scolaires ;
- 2 animateurs et 2 fermières pour les fermes pédagogiques ;
- 2 maîtres nageurs ;
- 8 responsables des corps de musique : Orchestre des collèges, Banda et Fifres et Tambours.

Personnel auxiliaire

Le service fait chaque année très largement appel à du personnel auxiliaire, soit pour un travail de courte durée, soit pour des activités à un taux très faible. Il s'agit en particulier de remplacements de surveillants de devoirs et d'aides au nettoyage des bâtiments scolaires durant l'été. Pour 2009, le nombre de personnes engagées s'élève à 479, répartis de la manière suivante :

- 79 surveillants-es de devoirs,
- 397 nettoyeurs-euses.

PRÉAVIS ET INTERPELLATIONS

- *Agrandissement et transformations du collège de Villamont* (préavis N° 2007/33 du 14 juin 2007). Les travaux se sont poursuivis en 2009. Au vu de l'ampleur du chantier et de sa complexité, liée en particulier à la poursuite de l'exploitation du bâtiment, le calendrier a dû être rééchelonné et la mise à disposition de l'ensemble du complexe, prévue initialement pour l'été ou l'automne 2011, a été définitivement reportée à la rentrée scolaire 2012. Le relatif inconfort pour les usagers, qui ont subi des nuisances non négligeables en raison de ces importants travaux, devrait diminuer dans les dernières phases du chantier.
- *Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4^e étape et éléments de planification du parc immobilier scolaire destiné à la scolarité obligatoire* (préavis N° 2008/4 du 20 février 2008, 1^{ère} étape des travaux : voir ci-dessous au chapitre *Secteur Bâtiments*).
- *Nouvelle politique en matière de transports scolaires et d'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics* (préavis N° 2009/16 du 1^{er} avril 2009 : voir ci-dessous au chapitre *Transports*).
- Interpellation Jean-François Cachin « *Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau* » : le Conseil communal a pris acte de la réponse municipale le 10 mars 2009.

- Le rapport-préavis N° 2009/54, en réponse au postulat Jacques-Etienne Rastorfer « *Pour faciliter la mobilité douce dès l'école* » a été adopté par la Municipalité le 30 septembre 2009.

ORGANISATION DES CLASSES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

La Conférence régionale de Lausanne, qui groupe les directeurs des établissements et le chef du service, reste l'organe central de conduite des écoles lausannoises. Elle permet de gérer avec efficacité l'enchevêtrement important des tâches liées à la gestion de l'école obligatoire. Les modalités de délégation au service des écoles de tâches cantonales telles que l'accueil des élèves arrivant à Lausanne, l'organisation générale des classes et les tâches transversales liées à la scolarité sont particulièrement adéquates et donnent satisfaction tant aux instances communales qu'aux directions des établissements scolaires. Ce mode de fonctionnement a notamment contribué cette année à la mise en place du Conseil d'établissements ainsi qu'à la réussite de l'implantation du nouveau logiciel de gestion scolaire.

Accueil des élèves allophones

Face aux velléités de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de diminuer les ressources du décanat d'accueil et aux risques de démantèlement du Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), dont l'importance et la qualité du fonctionnement sont largement reconnus, les directeurs d'établissement et le service ont pu convaincre l'autorité cantonale de l'importance de cette structure. Des démarches sont en cours pour développer les prestations du CREAL au profit d'autres régions du canton, et de lui apporter ainsi une reconnaissance officielle, donc un financement garanti et durable.

Informatique de gestion scolaire

Suite à l'échec confirmé du logiciel cantonal de gestion des établissements de formation (SIEF), qui était censé remplacer dès 2007 tous les systèmes d'information existants, le service ne peut que se féliciter d'avoir choisi à temps, en étroite collaboration avec le SOI et pour remplacer son système devenu obsolète, d'adapter à la réalité lausannoise et d'améliorer l'outil actuel de gestion scolaire cantonal appelé LAGAPES (Logiciel d'Aide à la Gestion Administrative et Pédagogique des Établissements Scolaires). Ce logiciel, qui offre en particulier la possibilité de disposer d'une base de données centrale comprenant tous les enfants lausannois entre 0 et 20 ans, a permis d'effectuer les opérations complexes de formation des classes et de convocations des élèves pour la rentrée. Il a permis également de disposer d'un outil de gestion performant pour l'inscription au guichet central de Chauderon des quelque 800 élèves arrivés à Lausanne dans le courant de 2009. Il faut relever par ailleurs que cette adaptation de LAGAPES, réalisée à Lausanne avec un financement par le DFJC d'une partie des coûts de développement, a été d'ores et déjà étendue à tous les établissements scolaires du canton et servira désormais de solution de secours et de transition pour l'informatique scolaire de la DGEO pour plusieurs années.

Classes vertes

Les modifications imposées par le canton dans le fonctionnement et l'encadrement des classes vertes ont nécessité le renforcement du suivi et de la coordination de l'équipe de moniteurs engagés en 2007/2008 par la commune pour l'accompagnement des élèves lors des transports et la surveillance des repas de midi. Cette solution ne donne toutefois pas entière satisfaction et de nouvelles discussions sont en cours avec le service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), afin de confier à nouveau au corps enseignant la responsabilité essentielle de l'encadrement pédagogique et éducatif des élèves. D'autre part, une réflexion sur l'avenir de ces classes dans le cadre de la future loi scolaire et de la nouvelle politique d'intégration des élèves en difficulté va être menée dans la perspective de la mise en place d'une nouvelle formule pour les classes vertes pour la rentrée 2012.

SECTEUR PARASCOLAIRE

DEVOIRS SURVEILLÉS

Ressources humaines

Dans 32 collèges primaires lausannois, ce sont plus de 200 surveillants de devoirs, si on inclut les remplaçants, qui se sont occupés de plus de 2'200 élèves. Au cycle de transition, une cinquantaine de surveillants ont pris en charge 43 groupes d'élèves dans les 10 bâtiments secondaires concernés.

Trois sessions de formation de base ont permis de former de nouveaux surveillants de devoirs et d'assurer ainsi la relève.

D'autre part, l'engagement sur mandat d'une conseillère pédagogique permet dorénavant un meilleur suivi du personnel des devoirs surveillés.

Les séances de formation continue de l'ensemble des surveillants ont été consacrées à la gestion des classes et des élèves difficiles, toujours dans le souci d'assurer la qualité de la prise en charge des élèves.

Devoirs surveillés dans les cycles primaires

Fréquentation

À la fin de l'année, 2'252 élèves suivaient les devoirs surveillés, ce qui représente le 50.5% des élèves du CYP. Ils étaient répartis dans 193 groupes avec une moyenne de 11,7 élèves par groupe.

Répartition selon les établissements :

Établissements primaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Floréal	416	46.7	38
Prélaz	529	52.1	45
Mon-Repos	411	44.4	32
La Sallaz	334	44.5	26
Entre-Bois	562	63.9	52
Total	2'252	50.5	193

Devoirs surveillés au cycle de transition (5^e - 6^e)

Dès la rentrée scolaire 2009, les élèves du cycle de transition bénéficient, à l'instar de leurs camarades du primaire, d'une courte récréation et d'une collation simple.

Ce moment de transition entre la classe et les devoirs surveillés a un effet général très positif sur la qualité de leur travail.

Dans l'ensemble, la prise en charge des élèves du CYT se calcule de plus en plus sur le modèle de celle du primaire.

Fréquentation

À la fin de l'année, plus de 490 élèves étaient inscrits aux devoirs surveillés dans l'un des 10 collèges secondaires dans lesquels ils sont organisés. La moyenne d'élèves par classe est de 12,6.

Répartition selon les établissements :

Établissements secondaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Belvédère	78	24.1	7
Bergières	62	18.9	5
Béthusy	58	19.3	6
Élysée	42	15.8	4
Villamont	91	28.7	6
C.F. Ramuz	87	33.8	8
Isabelle-de-Montolieu	73	27.3	7
Total	491	23.9	43

Études surveillées en 7^e - 9^e

La structure de devoirs surveillés, nommée l'*ETUDE*, mise sur pied en janvier 2007 par l'établissement C.F. Ramuz, compte 59 élèves au 31 décembre (53 en 2008), dont la participation varie de 1 à 3 jours par semaine en fonction de l'horaire de chacun. Les jeunes sont accueillis dans le réfectoire d'Entre-Bois, dont les proportions garantissent suffisamment de place tout en offrant un espace clair et ouvert. Trois moniteurs peuvent répondre aux demandes des élèves concernant leurs devoirs, mais développent également des conditions favorisant l'échange et stimulant la motivation.

Depuis la rentrée 2009, l'établissement de Villamont, et plus particulièrement le collège de St-Roch, organise des devoirs surveillés en 7^e - 9^e. Cette structure est appelée *AFTERSCHOOL*. 22 élèves y sont inscrits, leur participation variant également de 1 à 3 jours en fonction de leur horaire. Une collation est servie aux élèves avant de commencer les devoirs. L'encadrement est assuré par un moniteur engagé par le service des écoles et par trois enseignants au bénéfice de périodes attribuées par le DFJC dans le cadre du projet « équité ». Les enseignants sont présents un jour par semaine.

Le service des écoles assure la gestion administrative de ces deux structures et collabore à la réflexion des établissements sur les modalités de fonctionnement.

RÉFECTOIRES DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

Depuis août, suite à la surcharge de l'APEMS de Coteau-Fleuri, le réfectoire pour les élèves secondaires a été déplacé au centre socioculturel des Boveresses.

Le nombre de repas fabriqués durant l'année scolaire 2008/2009 est resté stable.

Etablissement	Nb de repas servis
Arzillier	10'795
Belvédère	3'996
Béthusy	12'711
Coteau-Fleuri	1'553
Élysée	19'778
Entre-Bois	41'280
Gd-Vennes	1'881
Rouvraie	3'654
St-Roch	2'103
Signal	4'720
Villamont	-
Total	102'471

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENTS LAUSANNOIS

Suite à l'adoption du règlement communal sur le Conseil d'établissements lausannois, le 21 avril 2009, une vaste opération s'est déroulée pour informer puis désigner ou élire l'ensemble des représentants des quatre quarts appelés à collaborer au sein du Conseil d'établissements : les représentants des autorités communales, les parents, les professionnels de l'école et les organisations ou milieux concernés par l'école. C'est ainsi que près de 240 personnes sont réparties dans douze commissions, une pour chaque établissement, quatre représentants par commission constituant le Conseil d'établissements. Le site www.lausanne.ch/cel donne toutes les informations utiles aux personnes intéressées et permet de répondre ainsi au souhait d'ouverture et de communication qui fonde l'instauration de ce nouvel organe.

Le DFJC a approuvé le règlement communal le 5 novembre. Son entrée en vigueur a été fixée au 14 décembre par la Municipalité. Cette année aura donc été celle de la désignation des membres de cet important organe qui va compter désormais dans le paysage et la vie des écoles lausannoises. Elle aura ainsi préparé 2010, qui verra le Conseil et les Commissions se constituer officiellement durant le printemps et entrer concrètement dans la vie des établissements dès la rentrée scolaire 2010/2011.

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉS

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines s'est déroulée le mercredi 24 juin, celle des classes primaires le 1^{er} juillet. Afin de remplacer la diffusion des reflets filmés des fêtes par TVRL, le DVD des fêtes a été déposé sur le site de la Ville. Si cette solution a permis aux parents de revoir les moments forts du cortège, elle n'est pourtant pas satisfaisante pour des raisons techniques (petitesse de l'image, tressautements). L'opportunité d'utiliser le canal météo pour retransmettre les reflets filmés sera envisagée et soumise à qui de droit pour les fêtes de fin d'année 2010.

Une nouvelle activité encourageant les élèves de 4^e à participer ensemble à un défi sportif ainsi qu'à résoudre des énigmes a vu le jour en 2009. Elle a pour but de mobiliser les plus grands élèves pendant la fête qui se déroule à la place de Milan. Elle a rencontré un vif succès pour une première édition : 29 classes y ont participé.

Autres manifestations scolaires

D'autres manifestations scolaires ont marqué l'année 2009 :

- deux soirées ont réuni, l'une, les jubilaires comptant 20, 25, 30 ou 35 ans d'enseignement à Lausanne, et l'autre, les enseignants retraités lausannois ;
- la Ville de Lausanne a accueilli, les 4 et 5 mai, près de 4'000 élèves de Suisse romande qui avaient participé à la Bataille des livres pendant l'année scolaire 2008/2009 ;
- le rallye mathématique transalpin accueillant près de 700 élèves de toute la Suisse romande s'est déroulé le 27 mai au collège de l'Élysée ;
- l'inauguration du collège de Vers-chez-les-Blanc, le 3 octobre, s'est déroulée en synergie avec celle des nouveaux aménagements du centre du village, débouchant sur une magnifique fête de village. La collaboration entre la DEJE, la Direction des travaux et les sociétés locales pour organiser les festivités, a suscité un bel élan de la part de chacun.

Pédibus

L'année 2009 a vu le renforcement du rôle des parents-référents. Chaque parent-référent est rattaché à un bâtiment scolaire d'où partent une ou plusieurs lignes Pédibus. Les réunions organisées par la coordinatrice lausannoise, en vue du démarrage de la nouvelle année scolaire, montrent la pertinence de ce nouveau fonctionnement. En effet, les échanges entre les différents lieux scolaires apportent de nouvelles idées. Par ailleurs, les parents-référents favorisent les contacts entre les parents concernés.

L'exposition mise sur pied pour la semaine de la mobilité a fait une place au Pédibus pour qu'il y présente sa démarche. Elle a aussi été l'occasion de marquer les 10 ans des Pédibus lausannois.

Fermes pédagogiques

Un animateur a été engagé pour remplacer l'animatrice du Chalet-de-la-Ville qui a souhaité quitter sa fonction. La personne retenue peut s'appuyer sur des compétences certifiées comme éducateur spécialisé et exercer également ses qualités de conteur dans l'accomplissement de ses tâches d'encadrement des élèves. C'est un avantage certain pour l'accueil des enfants à la ferme, qui répond aussi bien à des objectifs de connaissances et de sensibilisation à l'environnement qu'à des finalités éducatives (savoir-vivre ensemble).

Mise à disposition de locaux

Deux nouvelles communautés étrangères, les communautés grecque et mexicaine, ont pu bénéficier de la mise à disposition de salles de classes ; elles se sont ajoutées aux quinze autres communautés qui occupent des locaux en dehors des heures d'utilisation scolaire. Par ailleurs, l'association *Français en jeu* a augmenté son occupation de locaux en organisant des cours de français supplémentaires pour les parents d'élèves.

Suite à des travaux d'assainissement, une des salles de gymnastique du collège de Prélaz a été mise hors service, de juin à fin octobre. Des solutions de remplacement ont pu être proposées à toutes les sociétés locales concernées.

On rappelle que pour l'année 2009/2010, 64 salles de gymnastique et 149 locaux scolaires ont été mis à disposition de tiers, sans compter l'usage des locaux scolaires pour plus de 230 groupes de devoirs surveillés.

Les travaux de désamiantage de l'aula de Béthusy, qui ont débuté en juillet 2009 et seront achevés en août 2010, ont entraîné la suppression de toutes les locations en cours. Pour la plupart, des solutions de rechange ont pu être trouvées dans les autres aulas gérées par le service.

Plan de mobilité – Stationnement dans les bâtiments scolaires

Le service assure la gestion des 751 places de parc réparties dans 43 bâtiments scolaires. Ces places sont louées, en rotation, aux enseignants, aux employés communaux des autres services de la DEJE, ainsi qu'à ceux d'autres services de la ville travaillant dans les bâtiments concernés (routes et mobilité, parcs et promenades, bibliothèque municipale).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PML et bien que les enseignants ne bénéficient pas des prestations compensatoires offertes par la commune (abonnement de bus à prix réduit et véhicules *Mobility*), la DEJE a souhaité ne plus faire de différence entre le tarif pour les enseignants et celui pour les employés communaux.

Au cours de douze conférences des maîtres successives, tous les enseignants des établissements scolaires de Lausanne ont donc été informés par le conseiller municipal et les cadres du service que, dès l'année scolaire 2009/2010, un tarif unique serait pratiqué dans les parkings scolaires, soit Fr. 80.– par mois, 12 mois par année. Afin d'assurer une égalité de traitement, c'est donc ce tarif qui sera également appliqué, sans exception, aux employés communaux stationnant dans les parkings scolaires.

Afin d'appliquer ce principe en gérant de façon coordonnée et équitable la mise à disposition des places de parc des bâtiments scolaires, le service reste chargé de la totalité de la gestion des parkings scolaires, et en particulier de l'attribution des autorisations. Afin de clarifier cette gestion, les dispositions d'application relatives au stationnement dans les parkings scolaires ont fait l'objet d'un règlement.

L'augmentation du prix des places implique que la personne au bénéfice d'une autorisation puisse réellement bénéficier de ladite place. À cet effet, un certain nombre de mesures ont été ou devront être prises : signalisation, barrières automatiques, places de stationnement pour vélos électriques, parkings couverts pour les deux-roues, ou surveillance par SECURITAS. Les mesures prises ont déjà eu pour effet que 219 enseignants sur un total de 854, soit plus de 25%, ont renoncé à l'utilisation de leur véhicule pour venir au travail. D'autre part, les recettes supplémentaires couvriront très largement les investissements qui seront consentis pour la mise en œuvre du plan de mobilité dans les établissements.

TRANSPORTS

En octobre 2009, le Conseil communal, en réponse au postulat Grégoire Junod intitulé « *Des transports publics gratuits pour les écoliers et les jeunes de moins de 20 ans* », a adopté le préavis N° 2009/16, qui prévoit la refonte du mode d'attribution des abonnements TL aux écoliers.

Ces nouvelles dispositions reposent sur les grands principes suivants :

- les élèves de la scolarité obligatoire publique, domiciliés à Lausanne, dès la 5^e année bénéficieront :
 - d'un abonnement annuel gratuit pour tous les élèves domiciliés à plus de 1km de l'école,
 - d'un bon de réduction de 50% pour tous les autres écoliers ;
- les élèves ne fréquentant pas l'école publique, domiciliés à Lausanne et âgés de 11 à 16 ans bénéficieront d'un bon de réduction de 50% sur un abonnement écolier annuel ;
- les jeunes de 16 à 20 ans bénéficieront d'un bon de réduction de 50% sur un abonnement annuel.

La définition des bénéficiaires situés à plus de 1 km par le chemin le plus court a nécessité l'adaptation du logiciel TELEATLAS utilisé par le cadastre. Cet important travail a requis une étude détaillée de la cartographie puis un déplacement in situ dans tous les lieux nécessitant une vérification, notamment au niveau de l'accessibilité et de la sécurité. La totalité des cheminements piétonniers en ville de Lausanne a pu ainsi être numérisée. Indispensable pour la mesure des trajets des écoliers, ces données seront d'ailleurs également utiles à d'autres fins et accessibles à terme au grand public par le biais d'Internet. Un règlement fixant les détails de l'attribution sera mis au point début 2010.

Selon l'évaluation effectuée dans le cadre du préavis, environ 3'000 élèves bénéficieront, dès l'année scolaire 2010/2011, d'un abonnement gratuit. Le nombre total de bons de réduction de 50% a été évalué à 10'000.

SECTEUR BÂTIMENTS

Maintenance, entretien, rénovations, transformations et agrandissements des bâtiments

4^e crédit-cadre d'assainissement

Le quatrième crédit-cadre de Fr. 25'500'000.– a permis de financer les premiers travaux engagés durant l'année 2009. Ils concernent les sites suivants :

- **Entre-Bois** : première phase de réfection des façades comprenant les vitrages, stores et traitement des bétons ;
- **Elysée-gym** : restructuration des vestiaires douches utiles aux trois salles de gymnastique avec une réfection totale de l'enveloppe (toiture et façades) ;
- **Bergières** : réfection des structures de préaux couverts ;
- **Sallaz et Chailly** : rénovation de 9 classes, combinée avec le renouvellement partiel du mobilier ;
- **Beaulieu** : connexion au chauffage urbain ;
- **Boissonnet** : réfection des étanchéités des préaux terrasses.

Préavis bâtiments

Les travaux, financés par les préavis spécifiques de rénovation ou d'agrandissement, concernant les sites scolaires de **Vers-chez-les-Blanc**, de **Chailly** et de la **Bourdonnette**, se sont achevés dans le courant de l'année 2009. Le chantier de Villamont, engagé en 2008, verra la première phase de mise à disposition des locaux à Pâques 2010.

Un concours de projets, organisé conjointement avec le Service d'architecture, a permis d'engager le processus de réflexion pour le remplacement, prévu en 2013/2014, de la salle de gymnastique provisoire érigée sur le site de **Béthusy**, ainsi que la création d'un nouvel APEMS.

Répartition du budget

Pour l'année 2009, la dépense liée aux travaux courants et imprévisibles, y compris les travaux en lien avec le vandalisme, représente 41% du budget. La deuxième enveloppe de 46% regroupe les travaux prévus. Un troisième volet, de 13%, comprend le montant des contrats annuels de maintenance des divers équipements techniques.

Travaux prévus

Au-delà d'une multitude de réfections et réparations courantes, les travaux planifiés et engagés durant l'année 2009 pour un montant de Fr. 1'306'400.– ont permis notamment la rénovation et la rationalisation de surfaces existantes, soit :

- 2^e phase de réfection et restructuration des locaux de **Bellevaux**, par la rénovation et la transformation de plusieurs locaux ;
- **Bergières** : réfection et restructuration des vestiaires des salles de gymnastique ;
- début de la rénovation des installations scéniques de l'aula du collège de **Béthusy** (report de mise en service en 2010 pour permettre l'assainissement du voile béton comprenant un crépi acoustique appliqué sur un résidu de matériaux amiantés) ;
- fin de la rénovation de la salle des maîtres du collège de **l'Elysée**, par la création d'un agencement de cuisinette adaptée aux besoins des nombreux enseignants, exécuté dans un souci d'intégration à l'esprit du lieu ;
- réfection complète du sol de la salle de gymnastique de Prélaz.

Pandémie de la grippe H1N1

Un crédit supplémentaire de Fr. 138'000.– lié à la pandémie de grippe H1N1 a permis l'achat d'équipements d'hygiène des mains. Distributeurs de savon moussant ainsi qu'essuie-mains en papier et en tissu constituent les composantes essentielles de la panoplie. Les besoins scolaires sont couverts à 95% par cette première acquisition, qui sera complétée durant l'année 2010.

Vandalisme

Les bâtiments scolaires continuent d'être la cible de vandalisme. Durant l'année 2009, les frais liés à cette situation se sont élevés à Fr. 338'300.–, soit 12% du budget ordinaire (sans compter les prestations de surveillance par une société privée). L'augmentation par rapport à l'année 2008 est de Fr. 60'300.–, soit 21%. Les coûts cumulés de 2002 à 2009 s'élèvent à près de Fr. 1'520'000.–. Cette somme diminue d'autant le budget consacré à l'entretien de base pour un montant équivalant à la réfection de plus de 30 classes.

Les résultats d'une enquête réalisée depuis 2009 en collaboration avec la Direction de la sécurité publique devraient permettre une meilleure perception du phénomène et la mise en place de mesures ciblées de surveillance et de prévention.

ELÉMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves primaires de la scolarité obligatoire par degré et par établissement (classes d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2009

Établissement	CIN	CYP1	CYP2	DEP-VER	ACCP	Total
Floréal	443	424	467			1334
Prélaz	463	516	483	17		1479
Mon-Repos	453	460	458		8	1379
La Sallaz	363	380	370	51		1164
Entre-Bois	470	449	400	20	10	1349
Totaux	2'192	2'229	2'178	88	18	6'705

Répartition des élèves secondaires de la scolarité obligatoire par degré, par voie et par établissement (classes de raccordement et d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2009

Établissement	CYT5	CYT6	7 ^e			8 ^e			9 ^e			ER+ VER	DES	ACCS	Total
			VSB	VSG	VSO	VSB	VSG	VSO	VSB	VSG	VSO				
Belvédère	158	150	50	39	69	51	47	64	52	45	67	51	29	33	905
Bergières	150	169	65	50	49	75	55	53	62	49	48	9	11	12	857
Béthusy	148	137	88	45	36	96	43	32	99	46	38	46		33	887
Élysée	130	135	52	37	53	52	24	33	72	45	38	10	16	28	725
Villamont	157	142	47	65	54	50	44	46	45	70	50	36	19	48	873
C. F. Ramuz	128	116	44	40	46	44	35	50	42	41	34	18	19		657
Montolieu	143	125	41	48	51	40	34	46	48	39	41	30	23		709
Tot./div.	1'014	974	387	324	358	408	282	324	420	335	316	200	117	154	5'613
Totaux	1'014	974	1'069			1'014			1'071			200	117	154	5'613

Effectifs des classes lausannoises (classes à effectif réduit, classes de développement, classes d'accueil et classes d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2009

Degré	Élèves	Classes	Moyenne	Effectif min.	Effectif max.
CIN	2'181	112	19.5	13	23
CYP1	2'215	114	19.4	13	24
CYP2	2'178	107	20.3	15	25
CYT					
5 ^e	1'014	52	19.5	17	22
6 ^e	974	50	19.5	15	22
VSB					
7 ^e	387	17	22.8	20	26
8 ^e	408	17	24.0	19	26
9 ^e	420	18	23.3	20	27
VSG					
7 ^e	324	15	21.6	18	25
8 ^e	282	14	20.1	17	24
9 ^e	335	15	22.3	19	25
VSO					
7 ^e	358	21	17.0	14	18
8 ^e	324	20	16.2	14	18
9 ^e	316	18	17.6	16	21
RAC	272	14	19.4	16	23

Plan de rentrée 2009/2010 des établissements primaires : cycle initial, cycles primaires, classes ER, VER, DEP et ACCP

	CIN	CYP1 P1	CYP1 P2	CYP1 multi	CYP2 P1	CYP2 P2	CYP2 multi	ERP	DEP + VER	ACCP*	Tot. Bât.	Tot. Etab.
5083 Floréal												
8302 Bourdonnette	3			3							6	
8303 Cour	1			1							2	
8314 Figuiers					4	2					6	
8301 Floréal	3			3	2	2					10	
8306 Malley	3	1	1	1	3	4					13	
8310 Montoie	6	3	2	1		2					14	
8311 Montriond	3	1	1	1	2	2					10	
8312 Provence	2.5			2.5							5	
8313 Tivoli	1			1							2	
	22.5	5	4	13.5	11	12	0	0	0	0	68	68
5085 Prélaz												
8501 Beaulieu	5	3	4		3	4					19	
8508 Bergières	2										2	
8502 Chablière	2										2	
8503 Pierrefleur	4	3	2	2	3	4					18	
8507 Pont-des-Sauges	1			1			1				3	
8504 Prélaz	5	3	5		3	4	2		2		24	
8505 Valency	3	2	1								6	
8510 Jardins de Prélaz	2											
	24	11	12	3	9	12	3	0	2	0	76	76
5084 Mon-Repos												
8401 Chailly	6	2	2	1	4	3					18	
8403 Chandieu	2										2	
8404 Chissiez	1	1	1		1	1					5	
8406 Croix-d'Ouchy	3	1	1	1	1	1	1				9	
8410 Devin	1			1							2	
8407 Églantine	1	2	2		1	1	1				8	
8405 Florimont	2										2	
8411 Léman	2										2	
8408 Mon-Repos	4	2	2		2	2				1	13	
8409 Montchoisi	1	1	1	1	1	1	1				7	
8413 Val d'Angrogne	1			1							2	
	24	9	9	5	10	9	3	0	0	1	70	70
5086 La Sallaz												
8601 Arzillier									6		6	
8602 Boissonnet	4	3	3		3	3					16	
8606 Coteau-Fleuri	5	2	3	3	3	3	1				20	
8613 Montolieu	1										1	
8615 Praz-Séchaud	2										2	
8609 La Sallaz	4	1	1	1	1	1	1				10	
8617 VCLB-école	2	1		1	1	1					6	
	18	7	7	5	8	8	2	0	6	0	61	61
5082 Entre-Bois												
8204 Barre	4			4	2	2					12	
8201 Bellevaux	2	2	1	1	1	2		1			10	
8212 Bois-Gentil	2	1	1		1	1					6	
8203 City-Blécherette	1			1			1				3	
8205 Colline	1	1	1						1		4	
8210 Entre-Bois	4	2	2								8	
8214 Pavillon Entre-Bois					2	2					4	
8207 Pontaise	4	1	1		1	1	1		1		10	
8208 Rouvraie	2										2	
8213 Vieux-Moulin	4	2	2		2	1				1	12	
	24	9	8	6	9	9	2	1	2	1	71	71
Totaux	112.5	41	40	32.5	47	50	10	1	10	2	346	346

* les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CIN classes du cycle initial

ER, VER classes à effectif réduit, classes vertes

ACCP classes d'accueil

CYP classes des cycles primaires 1 et 2

DEP classes de développement

Plan de rentrée 2009/2010 des établissements secondaires : cycle de transition, classes 7^e à 9^e VSB, VSG, VSO, classes ER, DES et ACCS

	CYT5		CYT6		7 ^e année				8 ^e année				9 ^e année				DES VER	ACCS	Tot. Bât.	Tot. Etabl.
	ER		ER		VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER				
011 BELVÉDÈRE			1		2	2	4	1	2	2	4		2	2	4		3	3	32	
011 BV - Tivoli												1				1			2	
012 Croix-Rouges	8	1	7	1															17	
	9	9	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	3	3		51		
021 BERGIÈRES	8	0.5	8	0.5	3	2	3		3	3	3		3	2	3		1	1	44	
021 Bât. AB																			0	
	8.5	8.5	3	2	3	3	3	3	3	2	3	3	2	3	1	1		44		
031 BÉTHUSY	7	1	7	1	4	2	2	1			2	1	4	2	2	1		3	40	
032 Mon-Repos									4	2									6	
	8	8	4	2	3	4	2	3	4	2	3	4	2	3		3		46		
041 ÉLYSÉE			7		2	2	3		2	1	2		3	2	2	1	2	2	31	
042 Croix-d'Ouchy	7																		7	
	7	7	2	2	3	2	1	2	3	2	3	2	2	3	2	2		38		
051 VILLAMONT	3		2		2	1		1	2	1				2			2	1	17	
052 St-Roch	2		3	1		2	3			1	3		2	1	3	1			22	
055 Prélaz	3	1	2															1	7	
5110 Madeleine																		3	3	
	9	8	2	3	4	2	2	3	2	3	4	2	3	4	2	5		49		
C. F. RAMUZ																				
061 Rouvraie	7		6	1													1		15	
062 Entre-Bois					2	2	3		2	2	3	1	2	2	2		1		22	
	7	7	2	2	3	2	2	4	2	2	2	2	2	2	2	0		37		
MONTOLIEU																				
071 Grand-Vennes	3		3		2	2	3		2	2	3		2	2	2		2		28	
073 Coteau-Fleuri	4		4																8	
077 Signal																	3		3	
	7	7	2	2	3	2	2	3	2	2	2	2	2	2	5	0		39		
Total par section	52	3.5	50	4.5	17	15	21	3	17	14	20	3	18	15	18	4	15	14	304	
Total par division	55.5	54.5	17	15	24	17	14	23	18	15	22	15	14							
Total par degré	55.5	54.5	56				54				55				15	14			304	

* les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CYT	cycle de transition	ER	classes à effectif réduit
VSB	voie secondaire baccalauréat	DES	classes de développement
VSG	voie secondaire générale	VER	classes vertes
VSO	voie secondaire à options	ACCS	classes d'accueil

SERVICE DE SANTÉ DES ÉCOLES

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Les tâches du service de santé des écoles (SSE) sont définies dans le règlement d'application de la loi sur la santé publique, du 5 novembre 2003, pour l'activité des médecins scolaires et des infirmières scolaires. Ces missions sont :

- promotion des activités de santé communautaire ;
- promotion de la santé physique, mentale et sociale des enfants, des adolescents et des jeunes en formation ;
- prévention collective et individuelle ;
- conseil et expertise, dans son champ de responsabilité ;
- contribution à l'intégration scolaire et professionnelle ;
- mise à disposition de ressources pour la formation complémentaire conduisant aux fonctions d'infirmière et de médecin scolaires, de médiateur et d'animateur de santé ;
- formation continue des professionnels actifs dans ces fonctions ainsi que contribution à celle des enseignants ou d'autres intervenants qui sont en relation fonctionnelle avec lui ;
- encadrement et supervision des professionnels qui lui sont rattachés ;
- recherche et évaluation.

Les assistants sociaux scolaires (appelés dans le canton « conseiller école-famille » et dépendant comme à Lausanne des communes qui les emploient) ont pour tâches, dans leur rôle général de relais et facilitateur :

- d'évaluer une situation d'élève qui leur est signalée, dans son cadre familial et environnemental ;
- d'établir un lien avec les familles dont la situation est problématique par rapport à l'école (cadre éducatif, absentéisme, etc.) ;
- de donner aux différents intervenants des conseils sur la démarche propre à conduire avec les familles un dialogue participatif ;
- d'accompagner au besoin ces familles sur le moyen et le long terme en cas de problématique durable ;
- de participer dans l'établissement aux actions de prévention et de promotion de la santé.

Les physiothérapeutes, compte tenu de leur qualification de profession soignante définie par la loi sur la santé publique, sont chargés de :

- dépister les troubles de la statique vertébrale des élèves, et les référer si besoin au thérapeute ;
- prendre en charge en gymnastique préventive les élèves pour lesquels cette approche est suffisante ;
- promouvoir le développement d'une bonne statique vertébrale par des actions de santé dans les établissements scolaires.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Personnel fixe (sans apprenti)

	1er janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	39	27.426	39	27.426
Total	39	27.426	39	27.426

Apprenti

	1er janvier		31 décembre	
	n	n	n	n
Total	1	1	1	1

Mouvements du personnel (sans apprenti)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauche	fin d'emploi
Total	1	1

Motif de fin d'emploi

Retraite	1
Total	1

SITUATION GÉNÉRALE

Mme Grand, infirmière-cheffe, a pris sa retraite après 25 ans d'activité, et a été remplacée par Mme Florence Magnusson-Crochet. Le chef de service participe au comité de pilotage Dépendances interne à l'ODES. Il a été nommé chef du projet cantonal pour la campagne de vaccination contre le papillomavirus (HPV). Mme Margaretha Mignon, déjà titulaire d'une licence en soins hospitaliers, a obtenu son master en étude avancée en santé publique, IMSP, Université de Genève. Mme Catherine Girod a obtenu la certification de praticienne formatrice par la HES-S2.

ACTIVITÉS DU SERVICE

L'action de prévention de l'alcoolisme aigu et de ses conséquences immédiates, qui a eu lieu pour la 3^e année au parc du Bourget fin juin et début juillet, a de nouveau fait intervenir l'équipe des TSHM et s'est déroulée avec succès.

FORMATIONS

Un certain nombre de collaborateurs-trices ont bénéficié de 131 jours de formation :

Thème	Nb de personnes	Durée (jours)
Journée cantonale de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire	28	1
« Un accident est si vite...évitée » (CHUV)	23	2
« Mauvais traitements envers les enfants et les ados...vivre avec l'incertitude » (UNIL)	3	2
« BLS-Basic Life Support »	7	1
« Psychopathologie et enjeux de formation à l'adolescence »	2	3
« Gynécologie de l'adolescence » (CHUV)	3	1
« La relation pédagogique, un défi au quotidien » (HES-S2)	3	2
« Conjuguer la parentalité, entre parfait et plus-que-parfait » (UNIL-SPJ)	7	2
Autres cours professionnels	12	

Par ailleurs trois infirmières sont en formation post-grade en santé publique à la Source (198 jours de formation au total).

La formation donnée aux personnes extérieures au service pour les premiers secours a touché, en 2009, 42 nouveaux enseignants.

Deux équipes de santé d'établissement, soit 11 enseignants, ont suivi volontairement les cinq cours sur la nutrition donnés par le chef de service.

Le chef de service a travaillé comme expert, désigné par le DSAS, dans le projet pour la campagne de vaccination cantonale contre le H1N1, qui s'est déroulée durant l'automne 2009. Cette vaccination a touché quelque 28% de la population vaudoise. Il a cessé son cours de nutrition dans le cadre du CEP, donné à titre gracieux. Il a été intervenant référent dans la journée d'étude de Pro Familia Suisse en congrès le 4 novembre sur les changements de comportement alimentaire des enfants.

PRÉVENTION

Actions de santé

Les actions de santé faites durant l'année scolaire 2008/2009 par les équipes de santé des établissements ont été classées par thèmes (nombre de périodes) :

Besoins fondamentaux	91
Alimentation	221
Sens	141
Sommeil et relaxation	23
Hygiène	351
Immunité, SIDA, sexualité	609
Droits des enfants, violences, mauvais traitements	183
Toxicomanies	368
Total	1'987

PROGRAMMES DE SANTÉ

Le programme « Ateliers santé », soutenu au titre de la démarche Agenda 21, a été modifié afin de correspondre aux besoins actuels. Vu le succès constant et important rencontré par le programme de prévention « Booz'yeux » au niveau des classes enfantines, l'année 2009 a été l'occasion d'adapter ce thème d'intervention par un travail commun avec le SPE. La problématique de l'attrait des moyens audio-visuels est la préoccupation de nombreuses familles qui se sentent souvent dépassées ou sont trop tolérantes, même avec leurs enfants en bas âge. L'utilité pour les institutions de la petite enfance de jouer un rôle d'accompagnement éducatif auprès des familles et à les encourager à se questionner sur l'usage et l'effet de ces moyens audio-visuels est donc d'une actualité permanente. Ce programme sera mis en application en 2010, probablement dans les trois structures qui ont collaboré à son élaboration.

Prévention des toxicomanies

Un établissement secondaire a terminé sa mise en place en 2009. Un autre a participé à la formation prévue par le programme cantonal et finalisera les procédures en 2010. Deux autres établissements secondaires ont pris l'engagement de s'y impliquer en 2010. La responsable de l'éducation pour la santé a remplacé le chef de service comme référente pour les établissements de la Ville de

Lausanne pour ce programme, à raison de 120 heures par année, le chef de service gardant la responsabilité du programme sur l'alimentation et l'exercice physique.

L'application du programme Dépendances demande du temps, environ 140 heures par établissement pour la mise en place des procédures et la formation des adultes, l'intervention de personnes externes auprès des élèves n'étant plus acceptée.

Programme Famille Booz'yeux

Le programme Booz'yeux (association Ecrans Visés) rencontre un succès croissant, avec 31 classes enfantines et primaires pour l'année civile 2009.

PROJETS DE PRÉVENTION

Une action préventive d'information sur l'alimentation saine et l'obésité a été faite lors des Championnats européens de sumo les 21 et 22 août.

Lors de la Journée mondiale de prévention du suicide le 10 septembre, le SSE s'est associé à Stop-Suicide (Genève) pour faire une soirée d'information pour le public, avec une conférence du Dr Gérard Salem, psychiatre.

Le thème des « jeux dangereux » a été présenté à tous les parents des élèves du primaire, en complément de l'action de l'an passé pour les élèves du secondaire, le SSE étant associé aux psychologues. Des éléments du programme seront repris au besoin cas par cas par le SSE.

RECHERCHE ET ÉTUDES

Une étude a été faite chez 646 jeunes filles lors de l'introduction de la vaccination contre le papillomavirus (HPV) dans deux établissements lausannois. Les résultats montrent que cette campagne a eu des effets marqués sur d'autres vaccinations. Ainsi, pour les 7^e années on note, entre avant et après l'offre de vaccination scolaire, une élévation des taux de couverture de 34% à 83% pour l'hépatite B, et de 11% à 84% pour le HPV.

Un bilan de la campagne cantonale de vaccination contre le HPV montre que dans la scolarité publique à Lausanne la couverture atteint 70.1%, contre 58.7% il y a 11 ans lors de l'introduction du vaccin contre l'hépatite B, ce qui est très réjouissant.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Le programme de prestations est resté inchangé.

Vaccinations (année scolaire 2008/2009)

Vaccin HPV			1'915 doses
vaccin Infanrix	281 doses	soit diphtérie	883 doses
vaccin Revaxis	53 doses	tétanos	883 doses
vaccin Boostrix	247 doses	coqueluche	528 doses
vaccin Dintarix	302 doses	polio	81 doses
vaccin Priorix	144 doses	vaccin ROR	144 doses
vaccin GENHBvac	736 doses	vaccin HB	736 doses

Un rattrapage de la vaccination contre la rougeole dans le secteur primaire a été organisé en automne 2009 dans le but d'obtenir que les élèves aient les 2 doses nécessaires pour une protection optimale, en rapport avec la menace que faisait courir l'épidémie suisse. Seuls 4% des parents

s'y sont formellement opposés. On note globalement une nette amélioration de la couverture vaccinale des enfants à leur arrivée à l'école, dans la mesure où le nombre de doses à rattraper pour les vaccins habituels est en baisse de 43%. Mais avec l'introduction du nouveau vaccin contre le HPV, la baisse des vaccinations est seulement de 10%. Globalement, on gagne chaque année 1% à 1.5% de couverture vaccinale complète en plus, depuis une décennie.

Visites médicales (année scolaire 2008/2009)

Résultats des contrôles de santé et des visites médicales

Par le médecin scolaire	383
Par le médecin traitant	917
Refus de la visite médicale	0
Examen de vue	4'714
Anomalie de l'acuité visuelle	536
Examen de la vision des couleurs	1'386
Anomalie de la vision des couleurs	40
Examen de la vision stéréoscopique	514
Anomalie de la vision stéréoscopique	13
Examen de l'audition	1'585
Anomalie de l'audition	106
Examinés pour verrues	4'384
Envoyés chez le médecin pour verrues	504
Examinés pour poux	5'254
Traités pour poux	170

Sur les 1'228 nouveaux élèves de CIN, 989 (87.6%) avaient fait l'examen préscolaire.

Une nouvelle brochure cantonale sur les poux, actuellement utilisée par tous, a été élaborée en collaboration avec l'ODES. On ne prévoit plus de contrôles systématiques en classe si un enfant est découvert porteur, mais une information aux parents et aux enfants de cette classe.

PRESTATIONS HORS PROGRAMME DE DÉPISTAGE (ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009)

Assurer une prise en charge des élèves en matière de santé

Vaccinations	378	heures
Inscriptions CIN	151	heures
Entretiens CIN	1'053	heures
Dépistages	1'061	heures
Visites médicales CYP et à demande	601	heures
Contacts nouveaux arrivants	249	heures
Premiers secours	1'466	heures
Administration générale	1'916	heures

Exercer un travail social au profit des élèves et de leur famille

Consultations pour situations d'urgence et de crise à l'école	1'687	heures
Participation comme professionnel de santé aux activités pédagogiques de l'établissement	744	heures

Divers

Coordination, participation aux groupes de travail (SSE, ODES)	764	situations
Référentes de stage HES-S2	108	heures
Formation personnelle et continue	791	heures
Maladie	479	heures
Reprise d'heures supplémentaires	451	heures
Déplacements	309	heures

ÉDUCATION POUR LA SANTÉ FAITE PAR LES INFIRMIÈRES (ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009)

Total	11'676	élèves	1'988	heures
-------	--------	--------	-------	--------

PHYSIOTHÉRAPEUTES (ANNÉE 2008/2009)

Nombre d'élèves

Sexe	Examinés	Signalés pour gym préventive	Suivis pour gym préventive	Signalés au médecin
Garçons	496	100	67	0
Filles	517	95	64	5
Total	1'013	195	131	5

ASSISTANTS SOCIAUX SCOLAIRES (ANNÉE CIVILE 2009)

Répartition des situations prises en charge en fonction de la date d'ouverture et de fermeture du dossier

	Fermés en 2009	Restés ouverts	Total
Ouverts avant 2009 (y.c. réouvertures)	26	868	894
Ouverts en 2009	0	163	163

Des rencontres ont eu lieu régulièrement à Lausanne avec les conseillères école-famille d'autres communes (6) afin de mener à bien des réflexions quant à la fonction et au partage des expériences.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

MISSION

La mission du Service de psychologie scolaire (SPS) est d'offrir aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, évaluations, propositions d'interventions et/ou suivis. Les psychologues, thérapeutes de la psychomotricité et logopédistes (PPLS) travaillent en étroite collaboration avec nos partenaires scolaires, l'objectif des spécialistes PPLS étant de trouver les moyens de faciliter l'évolution de chaque élève, de leur permettre l'augmentation de leurs connaissances dans de bonnes conditions et de s'épanouir à l'école comme dans leur famille. Les parents nous consultent directement ou sur conseil des enseignants : il s'agit d'analyser des situations parfois difficiles, de cerner au mieux les difficultés de leurs enfants et de trouver avec l'école l'intervention qui répondra au mieux à la recherche d'une reprise évolutive.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Les tableaux ci-dessous montrent que le nombre d'ept du personnel spécialisé reste inchangé : la norme cantonale de 2.5 ept pour 1'000 élèves est toujours d'actualité, comme dans les autres régions du canton qui offrent les prestations PPLS.

Personnel fixe (sans apprenti)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	56	39.6	55	39.35

Apprenti

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
	0	1

Mouvements du personnel (sans apprenti)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauches	fins d'emploi
Total	3	4

Motifs des fins d'emplois

Démission	1
Retraite	3
Total	4

La différence entre les entrées et les départs résulte du choix de certains collaborateurs d'augmenter leur taux d'activité.

Stagiaires

En 2009, le service a pris en charge 3 stagiaires thérapeutes de la psychomotricité, 1 stagiaire psychologue et 1 stagiaire logopédiste pour une durée variant, selon les universités ou HES, de 6 mois à une année. Par ailleurs, 5 stagiaires de courte durée ont également été accueillis.

Apprentie

Une apprentie employée de commerce voie « E » a été engagée en août 2009.

SITUATION GÉNÉRALE

Durant l'année 2009, le service a poursuivi la mise en place de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT), la période transitoire allant jusqu'à fin 2010. Comme l'exigent les nouvelles procédures, les parents ont maintenant pris l'habitude de passer par

le secrétariat du service pour avoir les autorisations nécessaires afin de faire procéder à un bilan de langage s'ils sont préoccupés pour leur enfant. Le service tient compte de leur demande, ce qui leur permet de consulter les spécialistes travaillant en milieu scolaire ou une logopédiste installée en privé. Le bilan permet d'évaluer les difficultés, il donne lieu à un rapport contrôlé par la cheffe de service et les logopédistes PPLS chargées de cette tâche. En fonction de l'ensemble des examens, observations et conclusions, l'autorisation de mettre en place un traitement est accordée. Pour les logopédistes installées en privé, leurs factures transitent par le service : elles y sont contrôlées et adressées ensuite au Canton pour y être honorées.

L'objectif est de pouvoir répertorier toutes les prises en charge logopédiques publiques et privées. Cette mesure est également appliquée depuis septembre aux deux autres professions du service (psychologues et thérapeutes de la psychomotricité). Les renouvellements, après une année voire deux ans de prises en charge, sont également recensés, ce qui permettra à l'avenir d'avoir une visibilité globale des prestations offertes et des réponses données.

Dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la gestion des classes officielles relevant de ce type d'enseignement (COES) est maintenant assurée par les directions d'établissement, comme cela était prévu dans les directives cantonales. La passation des informations et des données administratives entre le service et le secrétariat de l'établissement de Mon-Repos, qui assure l'ensemble des tâches, s'est effectuée au 1^{er} septembre à la satisfaction de tous. Pour la prise en charge individualisée, la collaboration entre les pédagogues et les spécialistes reste étroite et le travail pluridisciplinaire permet toujours d'encadrer les enfants au plus près de leurs besoins. Le service est resté très actif et travaille également en étroite collaboration avec l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). En effet, de nombreux élèves ont besoin de formation particulière, d'un encadrement et d'une attention spécifique pour pouvoir être maintenus dans l'école ordinaire. Pour obtenir ces soutiens, les spécialistes du service confirment les difficultés rencontrées et, à partir d'un rapport d'examen établi en accord avec les parents, sollicitent du SESAF ces aides très spécialisées. La mise en place de ces mesures d'accompagnement au sein de l'école régulière va dans le sens d'une plus grande intégration d'enfants présentant des besoins spéciaux. Pour le Service de psychologie scolaire, l'évaluation de ce type d'étayage apporté aux élèves durant l'année 2009 est positive. La mise en place de mesures identiques pour des enfants venant d'institutions, le suivi et la coordination des prises en charge dont ils auront besoin, seront un des défis prépondérants de l'année 2010.

ANALYSE DES PRATIQUES ET STATISTIQUES

Nombre de dossiers traités

Le tableau 1 dresse la situation du nombre de dossiers traités durant l'année 2009. La répartition entre les garçons et les filles reste stable par rapport aux années précédentes.

Tableau 1 - Répartition des dossiers selon le sexe

Sexe	Dossiers traités en 2009	% dossiers 2007	% dossiers 2008	% dossiers 2009
M	1'284	62.4	62.5	62.1
F	785	37.6	37.5	37.9
Total	2'069	100.0	100.0	100.0

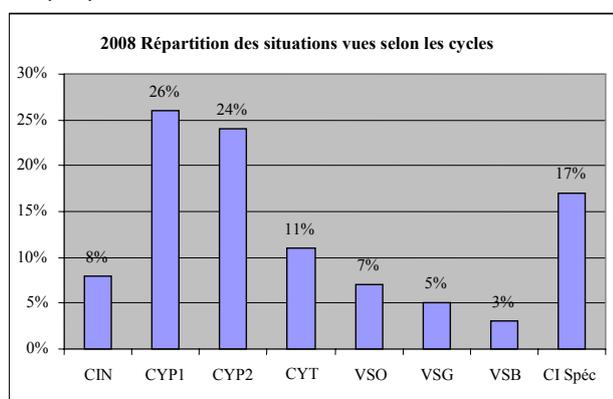
Le tableau 2 montre une proportion plus forte des enfants vus au primaire par rapport aux dernières années (+7.9% par rapport aux deux années précédentes). Cette augmentation concerne essentiellement le cycle initial.

Tableau 2 - Répartition des dossiers selon la scolarité

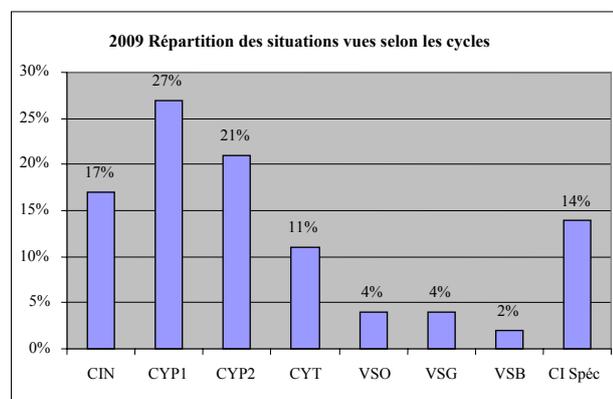
Prim/Sec	Dossiers traités en 2009	% dossiers 2007	% dossiers 2008	% dossiers 2009
Primaire	1'506	63.3	64.9	72.8
Secondaire	563	36.7	35.1	27.2
Total	2'069	100.0	100.0	100.0

Les deux graphiques ci-dessous illustrent cette variation :

Graphique 1



Graphique 2



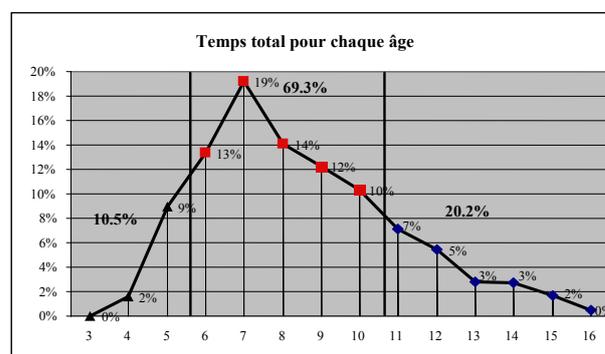
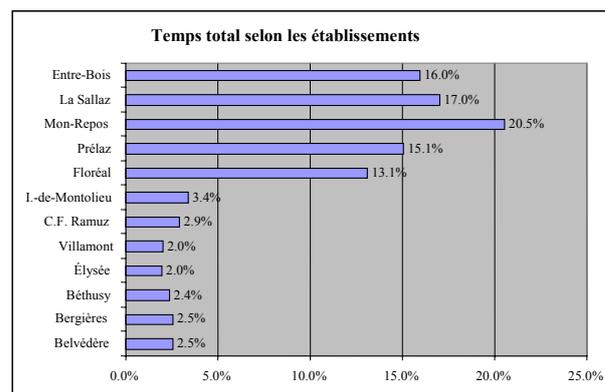
On peut penser que ces changements sont la conséquence des réaménagements liés à la RPT ainsi qu'à une plus grande sensibilisation des difficultés que peuvent rencontrer les élèves dès leur plus jeune âge. Les parents acceptent plus volontiers de consulter, l'accès facilité et « direct » aux prestations logopédiques publiques et privées est certainement un élément favorisant. Le travail de sensibilisation qu'effectuent les enseignants est également à souligner, comme l'effet du travail pluridisciplinaire.

Confirmation est apportée en comparant les proportions du temps total consacré par chaque profession au primaire et secondaire ces deux dernières années. L'augmentation

touche plus précisément les logopédistes travaillant dans le secteur primaire (+4.6%).

% sur le temps total	Année 2008		Année 2009	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Psychologie	24.1	14.5	26.6	10.1
Psychomotricité	17.8	1.2	18.4	0.6
Logopédie	32.5	9.8	37.1	7.1
Total	74.5	25.5	82.1	17.9

Un autre regard sur le travail du service concerne la répartition du temps total consacré aux enfants selon les établissements. La première différence réaffirme l'écart massif entre les besoins du primaire et ceux du secondaire (rapport de 1 à 3).



CONCLUSION

Les nouvelles procédures d'octroi des prestations relatives à la RPT se sont affinées et ont également été appliquées aux psychologues et aux thérapeutes de la psychomotricité dès le mois d'août 2009 (rentrée

scolaire). Ces procédures sont maintenant généralisées aux trois professions PPLS dans tout le canton.

Les professionnels-les comme l'administration ont intensifié leur collaboration avec l'enseignement spécialisé pour la mise en place d'aides spécifiques dont certains enfants ont besoin. La plus grande intégration de ces enfants présentant des difficultés particulières au sein de l'école ordinaire sera l'objectif prioritaire de l'année à venir.

SERVICE DENTAIRE

MISSION

La mission du service dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, de prévenir les maladies bucco-dentaires et, s'il s'avère nécessaire, de prodiguer des soins aux élèves des écoles lausannoises.

PRESTATIONS OFFERTES

- prophylaxie individuelle effectuée par deux hygiénistes au cabinet ;
- prophylaxie collective effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire dans les classes primaires ;
- soins conservateurs effectués par des médecins dentistes (pédodontistes) dans sept cabinets dentaires ;
- soins orthodontiques effectués par des médecins dentistes (orthodontistes) dans trois cabinets dentaires ;
- dépistage annuel de la carie pour tous les écoliers des établissements lausannois, ceux d'un certain nombre d'institutions spécialisées, de quelques écoles privées et des élèves de Belmont.

EFFECTIF DU PERSONNEL

En 2009, le groupe orthodontique de Montbenon comptait deux spécialistes en orthopédie dento-faciale, trois assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse. Les sept cabinets conservateurs comptaient neuf médecins dentistes, neuf assistantes dentaires et une hygiéniste dentaire. Le service de prophylaxie comptait deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire. Le secrétariat était composé d'un chef de service et d'une secrétaire. L'effectif à la fin de l'année était de 22.45 ept.

Personnel fixe

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total	32	25.25	30	22.45

Apprenti

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total	0	0

Mouvements du personnel

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	embauche	fin d'emploi
Total	1	4

Motifs des fins d'emplois

Démission	2
Retraite	1
Licenciement	1
Total	4

EVOLUTION DU SERVICE

En 2009, le fonctionnement du logiciel de gestion des cabinets de soins conservateurs continue à donner satisfaction. On peut préciser ici que la gestion administrative et l'échange d'informations entre les cabinets et l'administration continuent à être facilités.

Les nouvelles techniques en orthodontie employées à Montbenon continuent à permettre une réalisation excellente de l'orthopédie dento-faciale. Le fonctionnement des unités d'hygiène dentaire, de radiologie et du laboratoire donne satisfaction.

Malgré le suivi régulier des appareils et des installations dentaires, quelques remplacements de matériel se sont avérés nécessaires en 2009.

Le service dentaire a été choisi pour être pilote dans la réalisation d'un système de contrôle interne.

DIVERS

L'année 2009 a vu une augmentation du nombre d'élèves inscrits au service dentaire pour la 2^e année consécutive. Ce fait est dû à la bonne réputation que le service a su créer au fil du temps.

Effectif des patients

Enfants inscrits au S.D.S.	au 31.12.08	au 31.12.09
Écoles primaires (CIN + CYP)	4'045	3'881
Écoles secondaires (CYT + 7 ^e à 9 ^e)	3'319	3'891
Apprentis, gymnasiens	972	746
Communes voisines (+ Belmont)	197	99
Institutions diverses	105	81
Total	8'638	8'698

Durant l'année 2009, 213 demandes de « réduction d'honoraires » ont été examinées. Parmi elles, 181 ont été prises en considération (5% de moins qu'en 2008). Sur la base des devis établis, le montant global de ces réductions s'élève à Fr. 100'242.-, chiffre identique à l'année 2008.

VISITES DE DÉPISTAGE 2009

Les visites annuelles de dépistage de la carie chez tous les écoliers lausannois se sont déroulées de début septembre à fin novembre, comme chaque année. Cet index fournit une indication importante de la santé bucco-dentaire des écoliers. En moyenne, 78.5% des élèves de la première année enfantine sont inscrits au service dentaire, une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente.

Visites de dépistage – récapitulation générale 2009

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Contrôles	Catégorie				Soins par		Avis aux parents
					I	II	III	IV	SDS	Privé	
Classes primaires	347	6'549	289	6'260	3'487	1'332	1'306	136	3'360	3'189	927
Classes secondaires	322	5'908	251	5'657	2'619	1'974	1'021	42	2'352	3'556	849
Institutions spécialisées	18	252	10	242	166	45	29	2	23	229	24
Classes privées	39	317	32	285	149	84	52	0	73	244	40
Belmont	11	223	9	214	165	23	26	0	48	175	30
Total	737	13'249	591	12'658	6'586	3'458	2'434	180	5'856	7'393	1'870

Catégorie I : Sans carie, ni obturation 52%
 Catégorie II : Sans carie, avec obturations 27%
 Catégorie III : Avec caries 19%
 Catégorie IV : Bouches négligées 2%

SDS : Inscrits au Service dentaire 45%
 Privé : Non inscrits 55%